Objectif Meurthe
Pour un territoire protégé contre les inondations

# Lutter contre les inondations ?
## Ensemble, relevons le défi !

# Dossier de concertation

sur le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Meurthe

**Du 8 avril au 17 juin 2024**

Sidon Meurthe
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN

# Table des matières


## Le contexte du projet 3

**L'EPTB Meurthe Madon, porteur du PAPI Meurthe : Objectif Meurthe** 3

**C'est quoi un PAPI ?** 3

## Objectifs et caractéristiques principales du projet 4

**Objectifs du projet** 4

**Description du projet** 4

**Description des ouvrages** 7

- Étival-Clairefontaine 7
- Raon-l'Étape 8
- Allarmont 10
- Senones 11
- Moyenmoutier 12
- Chanteheux/Croismare 13
- Lunéville 13
- Saint-Nicolas-de-Port 14
- Varangéville 15
- Nancy 18
- Malzéville 20
- Sainte-Hélène 22
- Rambervillers 23
- Saint-Pierremont/Domptail 26

**Les scénarios envisagés pour les ZRDC** 27

**Périmètre géographique concerné par les travaux** 27

## Modalités de concertation 28

**L'information et la participation du public dans le cadre du projet** 28

**Modalités de déroulement de la concertation** 28

## Glossaire 30

## Annexes 31

- Étival-Clairefontaine 32
- Raon-l'Étape 33
- Allarmont 34
- Senones 35
- Moyenmoutier 37
- Chanteheux/Croismare 38
- Lunéville 39
- Saint-Nicolas-de-Port 40
- Varangéville 42
- Nancy 45
- Malzéville 48
- Sainte-Hélène 51
- Rambervillers 52
- Saint-Pierremont/Domptail 58




# Le contexte du projet

Le bassin versant* de la Meurthe s'étend sur 3 090 km², couvre 303 communes et regroupe 505 000 habitants au sein de deux départements : les Vosges sur la partie amont, la Meurthe-et-Moselle sur la partie aval. Le bassin de la Meurthe a connu de nombreuses crues depuis le XVIe siècle. Ces dernières ont toujours eu des impacts sur le territoire, la population et les biens.

Les crues d'avril 1983 et d'octobre 2006, qualifiées d'exceptionnelles, ont profondément impacté les habitants de la Région. La dernière inondation de mai 2012 sur l'agglomération de Nancy et son douloureux bilan humain (1 mort) ont rappelé l'importance de se protéger face au risque inondation et de le prévenir.

Sur la Meurthe, 18 % du territoire inondable est artificialisé, c'est à dire occupé par des habitations ou des entreprises. Au total, ce sont plus de 3 500 personnes qui vivent sur ce territoire inondable, soit 3 % de la population du bassin.

Pour protéger la population, l'EPTB Meurthe Madon a engagé une démarche de mise en œuvre d'un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI).

## L'EPTB Meurthe Madon, porteur du PAPI Meurthe : Objectif Meurthe

L'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Meurthe Madon est un établissement créé en 2011. Ses membres sont les intercommunalités, la Région Grand Est et les départements de Meurthe-et-Moselle et des Vosges. Son rôle est de construire, structurer et animer une stratégie globale de prévention des inondations sur son territoire. Son périmètre d'action couvre le bassin versant de la Meurthe, le bassin versant du Madon ainsi que celui de la Moselle médiane.

Les objectifs de ce syndicat mixte sont de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement, à l'échelle des bassins versants dont il a la gestion.

Les intercommunalités membres de l'EPTB lui ont toutes transféré la compétence « prévention des inondations » et quatre d'entre elles lui ont confié la compétence « gestion des milieux aquatiques ».

L'EPTB Meurthe Madon s'est engagé dès 2011 dans une démarche d'élaboration d'un projet global de lutte contre les inondations et de restauration des milieux aquatiques sur les bassins de la Meurthe et du Madon. Elle s'est traduite par la labellisation d'un premier Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur le Madon en 2018.

Cette contractualisation PAPI a permis à l'EPTB de mener l'ensemble des actions prévues au programme à partir de 2019 et de bénéficier de fonds européens (FEDER), du fonds Barnier (État), d'aides de l'Agence de l'eau Rhin Meuse et de la Région Grand Est.

L'EPTB Meurthe Madon a souhaité répliquer la démarche et s'est engagé, sur le bassin versant de la Meurthe, dans une première phase d'études préalables dès 2013. En 2022, le Programme d'Études Préalables (PEP) a été validé. Il s'étend sur 4 ans, entre 2022 et 2026. Autrefois appelé PAPI d'intention, ce programme est destiné à la mise en œuvre d'actions et d'études d'amélioration de la connaissance du risque à l'échelle du bassin versant afin de mettre en action le futur PAPI complet pour une durée de 6 ans.

## C'est quoi un PAPI ?

Objectif Meurthe est un projet dont la première déclinaison est le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Meurthe. C'est un outil contractuel permettant de mutualiser l'action des collectivités concernées par un même risque d'inondation en les liant à l'État et à d'autres financeurs.

Il vise à « promouvoir une gestion globale et équilibrée du risque inondation, pensée à l'échelle d'un bassin de risque cohérent au regard de l'aléa et des particularités du territoire considéré » (extrait de l'instruction du Gouvernement du 19 juin 2017).

Plus concrètement, un PAPI est un outil concerté, mobilisé par les collectivités afin d'agir efficacement pour la prévention des inondations : surveillance et prévision, alerte et gestion de crise, intégration du risque dans l'urbanisme, réduction de la vulnérabilité, gestion des écoulements, communication, etc.

* Les mots soulignés et écrits en bleus disposent de leur définition en page 30 de ce dossier de concertation

# Objectifs et caractéristiques principales du projet

## Objectifs du projet

Face aux conséquences des crues passées, il y a une volonté politique partagée de prendre en main le risque inondation sur le territoire du bassin versant pour garantir la sécurité des populations.

Pour cela, Objectif Meurthe s'articule autour de 8 axes pensés pour mener une action complète et efficace contre le risque inondation sur le territoire du bassin versant de la Meurthe :

- Axe 1 **Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque**
- Axe 2 **Surveillance, prévision des crues et des inondations**
- Axe 3 **Alerte et gestion de crise**
- Axe 4 **Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme**
- Axe 5 **Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens**
- Axe 6 **Gestion des écoulements**
- Axe 7 **Gestion des ouvrages de protection hydraulique**
- Axe 8 **Reconquête des cours d'eau et des milieux naturels aquatiques**

La concertation à venir concerne les opérations prévues dans le cadre des axes 6 (ralentissement des écoulements) et 7 (gestion des ouvrages de protection hydraulique), mais il est important de préciser que ces opérations font partie intégrante d'une démarche plus globale menée par l'EPTB.

Le projet s'inscrit dans la stratégie générale suivante :

- Réduire de façon globale les niveaux d'eau atteints en crue par la mise en œuvre de zones de ralentissement dynamique des crues en amont ;
- Améliorer le fonctionnement hydraulique du cours d'eau par la mise en œuvre de travaux hydromorphologiques ;
- Protéger les enjeux et les secteurs prioritaires par la mise en œuvre d'aménagements locaux (digues, murs de protection).

## Description du projet

### Composantes techniques du projet

Le premier volet du PAPI Meurthe, qui fait l'objet de la concertation, se divise en 33 opérations :

#### 5 zones de ralentissement dynamique des crues (ZRDC)

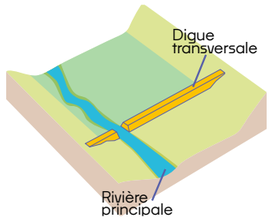


Ces ouvrages consistent à créer un obstacle pour ralentir le rythme d'écoulement des cours d'eau en période de crues. Majoritairement situés en amont, ils régulent ainsi le débit et constituent des zones de surstockage temporaires.

#### 7 opérations d'aménagements naturels

Ces opérations comprennent l'aménagement d'espaces de divagation et l'aménagement naturel des berges. Pour le premier cas, il est important de rappeler que l'espace de divagation naturel est l'espace de liberté d'un cours d'eau. Par le passé modifié, les rivières retrouvent ainsi leur écoulement naturel et sineux dans leur lit originel. Ainsi, les écoulements ne sont plus concentrés à un seul et même endroit et de nouveaux champs d'expansion des crues sont créés, limitant leurs impacts. Concernant l'aménagement naturel des berges, cela doit permettre à la rivière de retrouver ses fonctionnalités naturelles afin d'atténuer les effets des inondations et de favoriser le développement de la biodiversité grâce à des actions de renaturation.

#### 22 aménagements de protections localisés contre les inondations (PI)

Les murs de protection et les digues sont des barrières artificielles permettant de contenir temporairement la montée des eaux d'une rivière lors d'une crue. Ces ouvrages se trouvent à des endroits spécifiques localisés. Les murs se trouvent principalement en zone urbaine, où l'espace est rare.

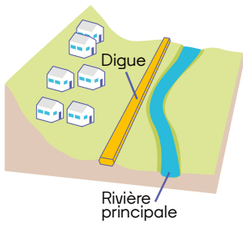




### Coût du projet et son financement

#### Budget du Programme d'Études Préalables

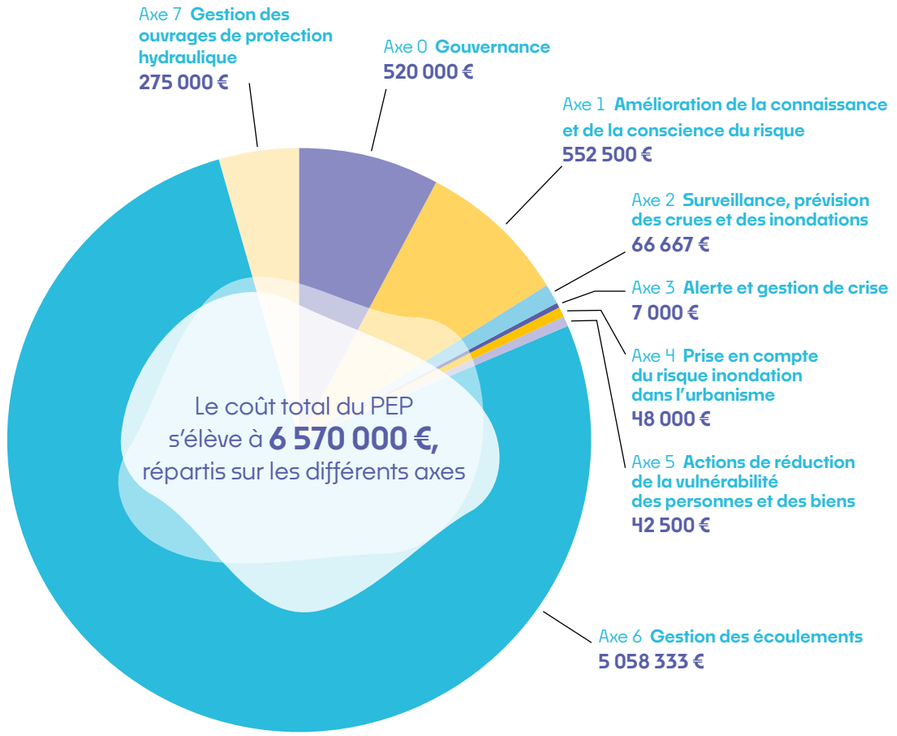


Le budget du premier PAPI d'Objectif Meurthe est estimé à **45 millions d'euros**.

## Gouvernance du projet

### Porteur et animateur

**L'EPTB Meurthe Madon** est le syndicat à qui les intercommunalités situées dans le bassin versant de la Meurthe ont transféré leur compétence protection des inondations. Avec les collectivités membres, ses missions consistent à :

- améliorer les connaissances et les expertises sur le sujet des inondations ;
- accompagner les collectivités territoriales ;
- planifier et programmer les actions ;
- réaliser les aménagements du territoire ;
- sensibiliser.

Fort de ses compétences et de ses missions, l'EPTB est chargé de porter le projet Objectif Meurthe sur l'ensemble des démarches et étapes du projet : du programme d'études à la mise en place d'actions concrètes. Il présentera le dossier du PAPI et animera l'ensemble des deux phases. Une fois le PAPI labellisé, l'EPTB sera le principal maître d'ouvrage des actions et des travaux. Il pilotera le diagnostic et le déploiement de la stratégie, de la conception du programme d'action à sa matérialisation opérationnelle.

### Accompagnement et validation

**Les services de l'État** : la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Grand Est, accompagnée des Directions Départementales des territoires (DDT) de Meurthe-et-Moselle (54) et des Vosges (88), sont chargées de représenter l'État pour superviser le programme et se charger de l'instruction administrative des dossiers ainsi que du traitement des subventions.

Objectif Meurthe
Pour un territoire protégé contre les inondations

### Accompagnement et validation

La gouvernance d'Objectif Meurthe est composée de deux principales instances :

**Le comité de pilotage** s'assure de la bonne mise en œuvre du programme et de l'atteinte des objectifs fixés. C'est également lui qui se charge de valider les différentes décisions qui concernent Objectif Meurthe.

**Il est composé de :**

- La DREAL Grand Est,
- Les DDT 54 et 88,
- L'Agence de l'eau Rhin-Meuse (AERM),
- La Région Grand Est,
- Les chambres d'agriculture 54 et 88,
- L'EPTB Meurthe Madon.

Cette constitution pourra être élargie en fonction des thématiques ou des besoins étudiés.

**Le comité technique** est pour sa part en charge du suivi technique et financier des actions entreprises. Il est composé de l'ensemble des financeurs, partenaires et maîtres d'ouvrage. Il assure la liaison et la mise en œuvre des décisions du COPIL.

**Il est composé de :**

- La DREAL Grand Est
- Les DDT 54 et 88
- L'Agence de l'eau Rhin-Meuse (AERM)
- La Région Grand Est
- Le Responsable de l'urbanisme d'une commune ou d'un EPCI
- Des maîtres d'ouvrages
- L'EPTB Meurthe Madon



## Description des ouvrages

**Les ouvrages présentés ci-après pourront faire l'objet d'évolutions, notamment pour les ouvrages qui sont encore en cours d'étude. Des éléments complémentaires pourront être apportés durant la concertation. Ils seront intégrés à la page dédiée au projet sur le site internet de l'EPTB et feront l'objet d'échanges notamment dans le cadre des réunions publiques.**

## Étival-Clairefontaine

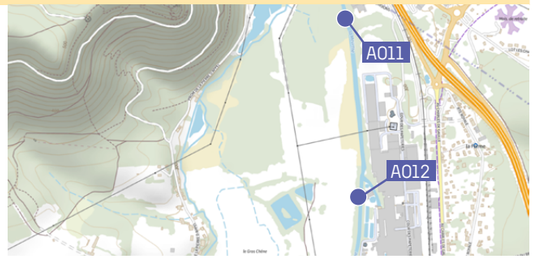


### Opération A011

**Localisation / commune(s) concernée(s)**

- Ville d'Étival-Clairefontaine – Département des Vosges.
- Sur le **cours de la Meurthe** à l'aval de l'usine Clairefontaine.

**Type d'aménagement**

- **Zone de ralentissement dynamique des crues**.
- Ouvrage de 5,50 m au plus haut barrant le lit majeur de la rivière sur sa droite et sur sa gauche. Une ouverture, appelée pertuis, est faite permettant l'écoulement libre de la Meurthe sans débordement pour des débits faibles à moyens. En cas de fort débit, le débordement dans le lit majeur est favorisé pour stocker et ralentir les eaux.

**Objectifs**

- Niveau de protection recherché : **crue centennale**.
- L'objectif est de garantir une capacité de stockage et de retenue artificielle des eaux en cas de débits importants lors des crues. La retenue se fait en amont et se vidange en fin de crue.

**Enjeux**

**Environnementaux**

- Proximité avec une zone Natura 2000.
- Présence de zones favorables aux habitats d'insectes protégés : l'azuré des paluds et l'azuré de la sanguisorbe.
- Présence de l'espèce protégée Oenanthe à feuille de peucédan.
- Présence de reptiles susceptibles de s'alimenter sur les zones d'ouvrage : le lézard des souches.

## Opération A012

**Localisation / commune(s) concernée(s)**

- Ville d'Étival-Clairefontaine – Département des Vosges.
- Aménagement en rive gauche de la Meurthe, au **niveau de la papeterie Clairefontaine**.

**Type d'aménagement**

- **Aménagement d'un champ d'expansion des crues**.
- À travers cette opération, le cours de la Meurthe est éloigné de la papeterie. Elle est ainsi protégée durablement.
- Le seuil situé à la rencontre entre la Meurthe et la Valdange est décalé pour garantir une meilleure maîtrise hydraulique et une meilleure gestion des flux du secteur.

**Objectifs**

- L'objectif de cet aménagement est, non seulement de **renforcer la protection des enjeux localisés**, comme la papeterie et les habitations, mais aussi de redonner à la Meurthe son **écoulement naturel** et ainsi reconquérir l'espace de fonctionnalité de la rivière. En renaturant, cette opération permet aussi de favoriser le développement de la biodiversité et d'augmenter la surface des zones humides.
- Par ailleurs en déplaçant le seuil situé à la rencontre entre la Meurthe et la Valdange, une meilleure maîtrise hydraulique et une meilleure gestion des flux du secteur sont garanties.

**Enjeux**

**Enjeux environnementaux**

- Maintenir la préservation des prairies et la sanctuarisation des habitats avérés.
- Proximité avec une zone Natura 2000.
- Présence de zones favorables aux habitats d'insectes protégés : l'azuré des paluds et l'azuré de la sanguisorbe.
- Présence de l'espèce protégée Oenanthe à feuille de peucédan.
- Présence de reptiles susceptibles de s'alimenter sur les zones d'ouvrage : le lézard des souches.

**Enjeux pour l'activité humaine**

- Ne pas impacter l'ouvrage de franchissement de la RD 424.
- Préserver les activités industrielles et commerciales actuelles et les équipements associés.
- Concilier le projet avec les activités agricoles.

## Raon-l'Étape

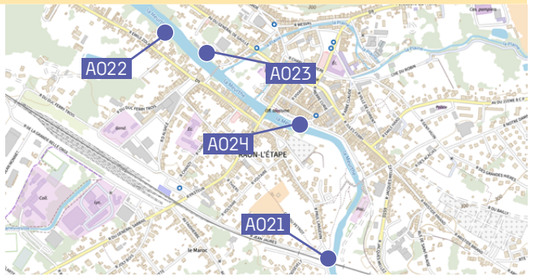


## Opération A021

**Localisation / commune(s) concernée(s)**

- Ville de Raon-l'Étape – Département des Vosges.
- En partant de la confluence de la Meurthe et de la Plaine, **l'opération longera la Meurthe en parallèle des rues Paul Langevin et du Bambois**.

**Type d'aménagement**

- L'aménagement comprendra un mur **sur l'ensemble du linéaire** de 450 m et fera entre 0,5 et 1,2 m de haut.

**Objectifs**

- Niveau de protection recherché : **crue cinquantennale**.
- Cet ouvrage a pour objectif de **protéger les biens et les personnes des rues Paul Langevin et du Bambois**.

**Enjeux**

**Enjeux environnementaux**

- Préservation des prairies herbacées sur les berges.

**Enjeux pour l'activité humaine**

- Maintenir les accès riverains pendant les travaux.



## Opération A022

**Localisation / commune(s) concernée(s)**

- Ville de Raon-l'Étape – Département des Vosges.
- En aval de la confluence entre la Meurthe et la Plaine, **l'ouvrage longera la Meurthe en parallèle de la rue Émile Zola et la rue Denfert Rochereau**.

**Type d'aménagement**

**Solution privilégiée**

- L'aménagement est composé d'un **rideau de palplanches et de murs en béton sur le long des rues Émile Zola et Denfert Rochereau**.

**Solution alternative**

- L'aménagement est composé d'un **rideau de palplanches et de murs en béton en bordure de berge le long des rues Émile Zola, Denfert Rochereau et la rue du cimetière (après le pont de l'Union)**.

**Objectifs**

- Niveau de protection recherché : **crue avec période de retour 30 ans pour la solution 1 et cinquantennale pour la solution 2**.
- Cet ouvrage permettra de **protéger les biens des riverains** de la rue Émile Zola ainsi que l'aval de la rue Denfert-Rochereau.

**Enjeux**

**Enjeux environnementaux**

- La zone d'aménagement est une zone anthropisée, c'est-à-dire que la flore présente est issue ou a été transformée par les activités humaines. La zone d'aménagement est caractérisée par :
  - des berges avec un revêtement naturel (prairie et jardins) ;
  - une présence faible de formations boisées, buissonnantes et herbacées (ripisylve) sur les rives.

## Opération A023

**Localisation / commune(s) concernée(s)**

- Ville de Raon-l'Étape – Département des Vosges.
- En aval de la confluence entre la Meurthe et la Plaine, **l'ouvrage longera la Meurthe en parallèle de l'avenue du Général de Gaulle**.

**Type d'aménagement**

- L'aménagement est composé en bordure de berge d'un **rideau de palplanches**, en droit des ateliers, et **de murs en béton** sur le reste du linéaire.

**Objectifs**

- Niveau de protection recherché : **crue cinquantennale en aval**. En amont, une protection contre les crues cinquantennales est garantie tout en y ajoutant 50 cm afin de compenser la non-résistance des palplanches à la surverse.
- Avec cet ouvrage, l'objectif est de **protéger les biens et les personnes** situés sur l'avenue du Général de Gaulle tout en conservant l'aspect naturel des berges.

**Enjeux**

**Enjeux environnementaux**

- Conservation du revêtement naturel et des prairies herbacées.

**Enjeux fonciers**

- Insertion sur des parcelles appartenant au gestionnaire du barrage de Raon-l'Étape et à des « personnes morales non remarquables ».

**Enjeux pour l'activité humaine**

- Maintenir les accès riverains pendant les travaux
- Installations du chantier sur le terrain de l'ancienne station service.

## Opération A024

**Localisation / commune(s) concernée(s)**

- Ville de Raon-l'Étape – Département des Vosges
- En aval de la confluence entre la Meurthe et la Plaine, **l'ouvrage longera la Meurthe en parallèle du quai de la Victoire**.

**Type d'aménagement**

**Solution privilégiée**

- L'aménagement consistera à la **réhausse du niveau des escaliers**.

**Solution alternative**

- L'aménagement consistera à la **réhausse du niveau du mur** du quai de la Victoire et d'un **barrage amovible** (batardeau) au niveau des escaliers.

**Objectifs**

- Niveau de protection recherché : **crue cinquantennale**.
- L'objectif est de **protéger les biens et les personnes** riverains du Quai de la Victoire tout en conservant sa qualité patrimoniale.

**Enjeux**

**Enjeux environnementaux**

- Aucun enjeu environnemental n'a été identifié à ce stade des études.

**Enjeux patrimoniaux**

- L'aménagement interviendra dans une zone bâtie et de nature patrimoniale.

# Allarmont

## Opération A031

### Localisation / commune(s) concernée(s)

- Ville d'Allarmont – Département des Vosges.
- Ouvrage situé au niveau de la Plaine, il se situera à 450 m en amont de la Scierie de la Hallière, entre deux routes départementales.

### Type d'aménagement

- Zone de ralentissement dynamique des crues.
- L'ouvrage se compose d'un dalot de 8,5 m de large sur 2,5 m de haut maximum avec un déversoir de 35 ml.

### Objectifs

- Niveau de protection recherché : crue centennale.
- Avec cet ouvrage, une partie de la zone boisée située aux abords sera inondée. Par ailleurs, en l'état actuel, les routes départementales RD392 et RD1883 sont également inondées.

### Enjeux

**Environnementaux**

- Proximité avec les zones naturelles suivantes :
  - la Plaine de la source à Raon-l'Étape ;
  - les Vosges moyennes ;
  - zone humide remarquable de la Plaine ;
  - zone Natura 2000 Directive Oiseaux à 1,8 km au sud du site.

**Fonciers**

- Insertion sur 6 parcelles privées.

**Patrimoniaux**

- Monument historique : Scierie de la Hallière à 450 m en aval.

**Activité humaine**

- Présence d'un pont.
- Proximité avec les routes départementales RD 392 et RD 183.
- Canal usinier traversé par le futur ouvrage.



# Senones

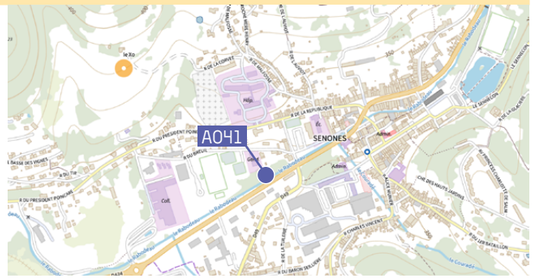


## Opération A041

### Localisation / commune(s) concernée(s)

- Ville de Senones – Département des Vosges
- L'ouvrage se trouve en centre-bourg historique de Senones, **le long de la rivière Rabodeau**, depuis l'arrière du collège André Malraux, du gymnase, jusqu'à l'arrière de la Gendarmerie.

### Type d'aménagement

**Solution privilégiée**

- Cette solution consiste à réaliser **un mur en béton** armé sur toute la longueur du linéaire. L'emprise de l'ouvrage est ainsi considérablement réduite et son étanchéité est garantie. Cependant, afin d'obtenir une protection optimale et de réduire la zone d'expansion des crues, le linéaire nécessite un passage à travers des jardins privés.

**Solution alternative**

- L'ouvrage de protection est une digue en remblai argileux. Ouvrage imposant, son insertion est compliquée en amont du linéaire à moins d'empiéter sur des parcelles privées.

### Objectifs

- Niveau de protection recherché : **crue centennale**.
- À terme, cet aménagement servira à **protéger les biens et les personnes** riverains entre l'Avenue de Salm et la Rue de Breuil.

### Enjeux

**Enjeux environnementaux**

- La zone d'aménagement est marquée par une biodiversité en voie de dépérissement : les formations boisées, buissonnantes et herbacées (ripisylve) sur les rives sont en mauvais état.

**Enjeux fonciers**

- L'emprise des aménagements se trouve sur des terrains privés et publics.

**Enjeux patrimoniaux**

- La zone d'aménagement se situe à proximité du cœur historique de Senones.

**Enjeux pour l'activité humaine**

- La zone d'aménagement est située à proximité d'équipements publics et privés : résidences, gendarmerie, complexe sportif et site de la Louvière.

# Moyenmoutier

## Opération A051

### Localisation / commune(s) concernée(s)

- Ville de Moyenmoutier – Département des Vosges.
- Les ouvrages se situera **le long de la rivière Rabodeau, sur la rue de l'Hôtel de Ville** allant du pont de la RD 37 jusqu'à la rue des Aiguisettes.

### Type d'aménagement

**Solution privilégiée**

- Plusieurs aménagements sont prévus en bordure de berge : tout d'abord **un mur** de 50 cm de hauteur avec parement en pierre d'une épaisseur de 50 cm, la réhausse du trottoir rue de l'Hôtel de Ville, l'installation d'un **dos d'âne** et d'une rampe PMR.

**Solution alternative**

- Plusieurs aménagements sont prévus en bordure de berge : **un mur** de 50 cm de hauteur avec parement en pierre d'une épaisseur de 50 cm et la **réhausse du trottoir** rue de l'Hôtel de Ville et l'installation d'un **dos d'âne**. Enfin, l'installation d'un **barrage amovible** (batardeau).

### Objectifs

- Niveau de protection recherché : **crue cinquantennale**.
- L'objectif est de **protéger les biens et les personnes** riverains de la Rue de l'Hôtel de Ville entre la Rue des Aiguisettes et un peu au-delà de la Rue de la Haute Pierre.
- Avec la **solution 2**, l'objectif est, par la même occasion de **faciliter les déplacements PMR**.

### Enjeux

**Enjeux environnementaux**

- La zone d'aménagement est fortement anthropisée, c'est-à-dire que la biodiversité présente est marquée par la trace d'activités humaines : le Rabodeau est canalisé par des berges et des murs. Aucun enjeu environnemental majeur n'est identifié à ce stade des études.

**Enjeux patrimoniaux**

- Zone de présomption de prescriptions archéologiques.
- La zone est à proximité d'un monument à forte valeur patrimoniale et historique : l'Abbaye de Moyenmoutier.

# Chanteheux/Croismare

## Opération A061

### Localisation / commune(s) concernée(s)

- Communes de Croismare et de Chanteheux - Département de Meurthe-et-Moselle.
- Le terrain concerné est localisé **à l'amont de Lunéville,** entre un chemin rural au Nord dit « chemin de la Prairie » et un chemin d'accès à une ferme dit de « la Maison Rouge ».

### Type d'aménagement

- **Zone de ralentissement dynamique des crues**.
- L'ouvrage consiste en **deux corps de digues** barrant le lit majeur de la rive gauche et de la rive droite et d'un **pertuis ouvert** dans le lit de la Vezouze. Le pertuis ouvert doit permettre le **libre écoulement de la Vezouze** sans débordement pour des débits faibles à moyens. Les deux digues permettent de **favoriser le débordement en lit majeur** pour les débits de crues afin de stocker et ralentir les eaux. Ainsi, l'ouvrage crée une **retenue artificielle en amont** : il s'agit d'une retenue temporaire qui se vidange en fin de crue.

### Objectifs

- Niveau de protection recherché : **crue centennale**.
- L'objectif est de protéger les biens et les personnes des communes en aval de Croismare et de Chanteheux en réduisant le débit de la crue.

### Enjeux

**Enjeux fonciers**

- Implantation sur des parcelles agricoles impactant les surfaces d'exploitation.

# Lunéville

## Opération A071

### Localisation / commune(s) concernée(s)

- Ville de Lunéville – Département de la Meurthe-et-Moselle.
- L'aménagement se situera au niveau de la **confluence entre la Meurthe et la Vezouze**.

### Type d'aménagement

- Un nouvel espace de divagation est aménagé au niveau de la confluence de la Meurthe et de la Vezouze afin de redonner un espace de liberté à la rivière pour exercer sa dynamique fluviale.

### Objectifs

- Par cet aménagement la Vezouze et la Meurthe retrouveront un écoulement naturel. Par ailleurs, le lit de la Meurthe est écarté des gravières situées à proximité permettant d'éviter tout risque de capture de ces gravières qui aurait des conséquences dramatiques et d'y favoriser le développement de la faune et de la flore.
- Enfin, l'objectif de cet aménagement est aussi **d'augmenter la surface occupée par les zones humides**.

# Saint-Nicolas-de-Port

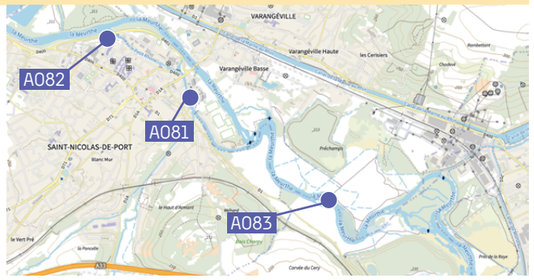


## Opération A081

### Localisation / commune(s) concernée(s)

- Ville de Saint-Nicolas-de-Port – Département Meurthe-et-Moselle.
- L'ouvrage se situe le long de la Meurthe, en parallèle de la ruelle des Tanneurs. La zone d'aménagement est délimitée par la rue Anatole France et la Place Jeanne d'Arc.

### Type d'aménagement

**Solution privilégiée**

- L'aménagement est composé d'un **mur** d'une hauteur de 70 cm et une épaisseur de 50 cm avec un parement en pierre.

**Solution alternative**

- L'aménagement est composé d'un **rideau de palplanches** avec un parement en pierre d'une hauteur de 70 cm.

### Objectifs

- Niveau de protection recherché : **crue trentennale**.
- L'objectif est de **protéger les biens et les personnes** riverains de la Ruelle des Tanneurs situés entre la Place Jeanne d'Arc et la Rue Anatole France.

### Enjeux

**Enjeux environnementaux**

- La zone d'aménagement est marquée par des berges mises à nues, enherbées avec une présence variée mais faible de formations boisées, buissonnantes et herbacées (ripisylve).

## Opération A082

### Localisation / commune(s) concernée(s)

- Ville de Saint-Nicolas-de-Port – Département de la Meurthe-et-Moselle.
- Cet aménagement **prend place en rive de Meurthe à proximité de l'EPHAD Henri Pochon**.

### Type d'aménagement

- L'ouvrage est une **digue en remblais** d'une hauteur moyenne d'1,46 m et d'une largeur de 12 m. Sa crête mesure 3 m.

### Objectifs

- Niveau de protection recherché : **crue trentennale**.
- L'objectif est de **protéger les biens et les personnes** riveraines de l'EPHAD Henri Pochon, notamment rue de Belhiesse, rue la plus exposée.

### Enjeux

**Enjeux environnementaux**

- Préservation de la haie d'arbre présente.

**Enjeux fonciers**

- Insertion sur une partie des parcelles de l'EPHAD.

**Enjeux pour l'activité humaine**

- Proximité avec la route départementale et le pont de franchissement.



## Opération A083

### Localisation / commune(s) concernée(s)

- Ville de Saint-Nicolas-de-Port – Département de la Meurthe-et-Moselle.
- Cet aménagement se trouve sur les **berges de la Meurthe** au niveau la zone naturelle de Saulcy Macquart, **entre Saint-Nicolas-de-Port et Dombasle-sur-Meurthe**, le long de la RD 1.

### Type d'aménagement

- L'aménagement consiste ici à **renaturer les berges** en protégeant la faune et la flore locale, en multipliant les plantations et en créant une saulée (rangée de Saules) et des zones humides.

### Objectifs

- En revégétalisant cette partie des berges, cet aménagement permet de **renaturer les bords de Meurthe**. C'est également un moyen de favoriser le développement d'espèces végétales diversifiées et ainsi accroître la biodiversité.

### Enjeux

**Enjeux environnementaux**

- Maintenir les enjeux actuels de la faune et de la flore.
- Préservation de l'Îlot Saulcy Macquart - zone naturelle.

# Varangéville

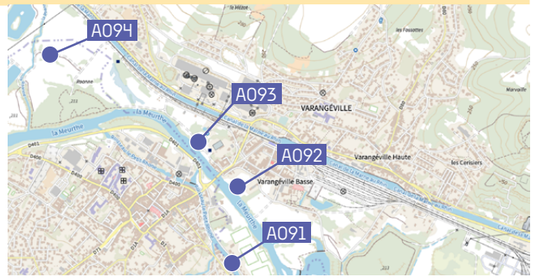


## Opération A091

### Localisation / commune(s) concernée(s)

- Ville de Varangéville – Département de la Meurthe-et-Moselle.
- L'ouvrage se situe le long de la **rive droite de la Meurthe en parallèle de la rue de la Butte**.

### Type d'aménagement

- L'aménagement prend une forme mixte avec sur les berges du petit Rhône des **palplanches**. **Un mur** d'1,45 m vient ensuite longer la Meurthe avant qu'**une digue** d'une hauteur de 2,5 m ne longe la rue de la Butte. Cette dernière est large de 9 m et sa crête mesurera 3 m.

### Objectifs

- Niveau de protection recherché : **crue trentennale**.
- L'objectif est de **protéger les biens et les personnes** riveraines de la rue de la Butte.

### Enjeux

**Enjeux environnementaux**

- Préservation des profils enherbés, des prairies et de la dense végétalisation.

**Enjeux patrimoniaux**

- Présence de monuments historiques : basilique de Saint-Nicolas-de-Port.
- Zone de présomption de prescriptions archéologiques.

## Opération A092

### Localisation / commune(s) concernée(s)

- Ville de Varangéville – Département de la Meurthe-et-Moselle.
- L'aménagement se situe sur la **rive droite de la Meurthe en parallèle de la cour de la Prairie**.

### Type d'aménagement

**Solution privilégiée**

- Cet aménagement mixte est composé d'une **digue en remblais** d'une hauteur moyenne de 1,30 m. La crête du remblai est d'une largeur de 3 m. Ce remblai est prolongé par un **rideau de palplanches** d'une hauteur de 2,70 m, avec un appui en remblais en butée d'une hauteur de 1,35 m.
- De plus, il est prévu d'installer un **batardeau** dans la zone centrale du remblai.
- Une **réhausse de la chaussée** est prévue à l'extrémité "est" du projet (chemin de la Prairie) pour assurer une fermeture efficace.

**Solution alternative**

- Le projet comprendra des **remblais** avec une hauteur moyenne de 1,80 m. La crête du remblai est d'une largeur de 3 m. En complément, des **palplanches** d'une hauteur de 2,70 m sont installées, avec un appui en remblais en butée d'une hauteur de 1,35 m et de largeur 5,70 m.
- Contrairement à la solution 1, la solution 2 ne comporte **pas de batardeau**. Ã la place, une rampe est aménagée dans la zone centrale du remblai.
- Comme pour la solution 1, une **réhausse de la chaussée** est prévue à l'extrémité Est du projet (chemin de la Prairie) pour assurer une fermeture efficace.

### Objectifs

- Niveau de protection recherché : **crue trentennale**.
- L'objectif est de **protéger les biens et les personnes** riverains de la Rue de la Meurthe jusqu'au Chemin de Laval (intégrant la Rue du Lavoir, la Cour de la Prairie et le Chemin de la Prairie).

### Enjeux

**Enjeux environnementaux**

- La zone d'aménagement est une zone anthropisée, c'est-à-dire que la flore présente est issue ou a été transformée par les activités humaines. La zone d'aménagement est caractérisée par une faune et une flore issues des prairies et jardins potagers qui longent la Meurthe.

**Enjeux fonciers**

- Une majorité des parcelles sur la zone d'aménagement sont privées sauf deux d'entre elles (berges et parking).

**Enjeux patrimoniaux**

- Zone de présomption de prescriptions archéologiques.
- La zone est à proximité de sites historiques : l'église Saint-Gorgon et l'église prieurale.

## Opération A093

### Localisation / commune(s) concernée(s)

- Ville de Varangéville – Département de la Meurthe-et-Moselle.
- L'aménagement se situe sur la **rive droite de la Meurthe en parallèle du chemin de Prédieu**.

### Type d'aménagement

- Cet aménagement mixte est composé d'une **digue en remblais** d'une hauteur de 1,20 m. Sa crête mesurera 3 m de large. Des **palplanches** sont également disposées le long des bâtiments directement situés sur les berges.

### Objectifs

- Niveau de protection recherché : **crue trentennale**.
- L'objectif est de **protéger les biens et les personnes** riveraines du chemin de Prédieu et des rues des Capucins et du Colonel Driant.

### Enjeux

**Enjeux environnementaux**

- Préservation des berges enherbées et des bosquets arbustifs.

## Opération A094

### Localisation / commune(s) concernée(s)

- Commune de Varangéville – Département de la Meurthe-et-Moselle.
- Situé en aval des communes de Varangéville et de Saint-Nicolas-de-Port, l'aménagement prend place **en amont de la confluence entre la Meurthe et la Roanne**.

### Type d'aménagement

- L'aménagement prévu est un **chenal de crue**, c'est-à-dire une voie d'évacuation supplémentaire des eaux en cas d'inondation au niveau de la Roanne, jouant le rôle d'un deuxième bras de rivière.

### Objectifs

- En installant ce chenal de crue, l'objectif est **d'assurer la sécurité des biens et des personnes** qui se trouvent en amont. L'ouvrage a également pour objectif de revenir aux **caractéristiques originelles de la Roanne** avec un lit mineur légèrement sinueux permettant une plus grande diversité hydromorphologique, un élargissment du lit moyen et une reconstitution d'un milieu favorable à la biodiversité aquatique.

### Enjeux

**Enjeux environnementaux**

- Préserver les habitats biologiques d'intérêt et les espèces végétales et animales associées.
- Présence de l'espèce protégée filipendule commune.
- Présence de plusieurs espèces d'oiseaux protégées et identifiées, entre autres les espèces suivantes : bécassine des marais, vanneau huppé, fuligule milouin.
- Présence de mollusques protégés : la mulette épaisse sur une majeure partie des secteurs, l'anodonte comprimé.
- Présence de reptiles susceptibles de s'alimenter sur les zones d'ouvrage : la coronelle lisse.
- Présence de zones d'habitats favorables aux amphibiens : le crapaud calamite.

**Enjeux pour l'activité humaine**

- Préserver la continuité du service pour les ouvrages et réseaux localisés (voie ferrée, canal).
- Garantir la pérennité des salines existantes ainsi que leurs dessertes.
- Assurer la sécurité des biens et des personnes sur site.

# Nancy

## Opération A101

### Localisation / commune(s) concernée(s)

- Ville de Nancy – Département de la Meurthe-et-Moselle.
- Cet ouvrage se situe **le long de la Meurthe en parallèle de la rue Mac Mahon**.

### Type d'aménagement

**Solution privilégiée**

- Cette solution est composée de deux aménagements :
  - Un **premier remblai** est construit avec une hauteur de 1,50 m. La crête de ce remblai atteint une largeur de 3 m.
  - En complément, **un mur** est construit. Ses dimensions sont de 1 m de hauteur sur 25 cm d'épaisseur.

**Solution alternative 1**

- Cette solution est composée de deux aménagements :
  - Un **premier remblai** est construit avec une hauteur moyenne de 1,50 m. La crête de ce remblai atteint une largeur de 3 m.
  - En complément, un **deuxième remblai** est construit avec une hauteur de 0,5 m.

**Solution alternative 2**

- Cet aménagement consiste en la construction **d'un mur** d'1 m de hauteur sur 25 cm d'épaisseur.

### Objectifs

- Niveau de protection recherché : **crue centennale**.
- Avec cet aménagement, l'objectif est de **protéger les biens et les personnes** riveraines de la rue Mac Mahon, y compris l'Impasse Saint Vincent de Paul jusqu'au Sentier de Malzeville.

### Enjeux

**Enjeux environnementaux**

- Zone d'aménagement caractérisée par des formations boisées, buissonnantes et herbacées (ripisylve) pauvres et quasiment inexistante en rive droite.

**Enjeux patrimoniaux**

- Plateau de Malzéville et la Butte Sainte-Geneviève à 1,2 km du site.
- La Renaudine et la Croix Gagnée à 2 km du site.
- Plateau de Haye et Bois l'Évêque à 2,5 km du site.
- Zone Natura 2000 à 1,2 km du site.
- Parc de la Pépinière à 500 m du site.
- Sites classés : Place Stanislas, Bastion de Vaudémont à 1 km,et les parcs de l'Abiétinée et de la Cure d'air Trianon à 700 m.



## Opération A102

### Localisation / commune(s) concernée(s)

- Ville de Nancy – Département de la Meurthe-et-Moselle.
- Cet ouvrage se situe sur **les berges de la Meurthe en parallèle de la rue de la Meurthe** à proximité du pont de Malzéville.

### Type d'aménagement

**Solution privilégiée**

- Cet aménagement consiste en la création d'un **remblai** d'une hauteur moyenne de 1 m. La crête de ce remblai atteint une largeur de 2 m.

**Solution alternative**

- Cet aménagement consiste en la création d'un **mur** d'une hauteur de 1 m et d'une largeur de 25 cm.

### Objectifs

- Niveau de protection recherché : **crue centennale**.
- L'objectif est de **protéger les biens et les personnes** riveraines de la Rue de la Meurthe entre la Rue du Crosne et le pont de Malzéville.

### Enjeux

**Enjeux environnementaux**

- La zone d'aménagement est une zone anthropisée, c'est-à-dire que la flore présente est issue ou a été transformée par les activités humaines. Ainsi, la zone d'aménagement est caractérisée par des formations boisées, buissonnantes et herbacées (ripisylve) pauvres. Au contraire, en rive droite, une végétation plus importante et la présence d'arbres est observée.

**Enjeux patrimoniaux**

- Plateau de Malzéville et la Butte Sainte-Geneviève à 1,2 km du site.
- La Renaudine et la Croix Gagnée à 2 km du site.
- Plateau de Haye et Bois l'Évêque à 2,5 km du site.
- Zone Natura 2000 à 1,2 km du site.
- Parc de la Pépinière à 500 m du site.
- Sites classés : Place Stanislas, Bastion de Vaudémont à 1 km, et les parcs de l'Abiétinée et de la Cure d'air Trianon à 700 m.

**Enjeux pour l'activité humaine**

- Présence à proximité d'un bâtiment industriel situé au niveau du pont de Malzéville.

## Opération A103

### Localisation / commune(s) concernée(s)

- Ville de Nancy – Département de la Meurthe-et-Moselle.
- Cet ouvrage se situe sur les **berges de la Meurthe le long de la rue du Crosne**.

Cette opération est toujours en cours d'étude en raison des conditions défavorables qui ont affecté les relevés bathymétriques et topographiques. Dès que l'EPTB disposera d'informations suffisantes sur l'ouvrage, celles-ci seront versées sur le site internet et disponibles en téléchargement, en complément du dossier de concertation.

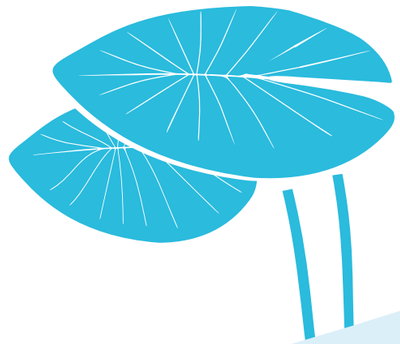

# Malzéville

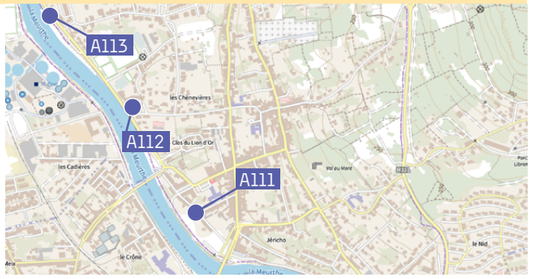


## Opération A111

### Localisation / commune(s) concernée(s)

- Ville de Malzéville – Département de la Meurthe-et-Moselle.
- Cet ouvrage se situe sur les berges de la Meurthe le long de l'avenue Thiers et l'avenue Charles Odinet.

### Type d'aménagement

**Solution privilégiée**

- Cet aménagement consiste en la création d'un **premier remblai** d'une hauteur de 1,50 m. La crête de ce remblai atteint une largeur de 3 m.
- **En complément, un mur** est construit. Ses dimensions sont de 1,50 m de hauteur sur 25 cm d'épaisseur.

**Solution alternative 1**

- Cet aménagement consiste en la création d'un **remblai** d'une hauteur de 1,50 m. La crête de ce remblai atteint une largeur de 3 m.

**Solution alternative 2**

- Cet aménagement consiste en la **construction d'un mur** d'1,50 m de hauteur sur 25 cm d'épaisseur.

### Objectifs

- Niveau de protection recherché : **crue centennale**.
- L'objectif est de **protéger les biens et les personnes** riveraines de l'avenue Thiers et de l'avenue Charles Odinet.

### Enjeux

**Enjeux environnementaux**

- La zone d'aménagement est une zone anthropisée, c'est-à-dire que la flore présente est issue ou a été transformée par les activités humaines. La zone d'aménagement est caractérisée par des formations boisées, buissonnantes et herbacées (ripisylve) pauvres. Au contraire, en rive droite, une végétation plus importante et la présence d'arbre est observée.

**Enjeux patrimoniaux**

- Plateau de Malzéville et la Butte Sainte-Geneviève à 1,2 km du site.
- La Renaudine et la Croix Gagnée à 2 km du site.
- Plateau de Haye et Bois l'Évêque à 2,5 km du site.
- Zone Natura 2000 à 1,2 km du site.
- Parc de la Pépinière à 500 m du site.
- Sites classés : Bastion de Vaudémont à 1 km, et les parcs de l'Abiétinée et de la Cure d'air Trianon à 700 m.

**Enjeux pour l'activité humaine**

- Proximité avec l'école de la rue de Thiers.
- Présence d'une station hydrométrique.



## Opération A112

### Localisation / commune(s) concernée(s)

- Ville de Malzéville – Département de la Meurthe-et-Moselle.
- Cet ouvrage se situera sur les berges de la Meurthe à Chenevière.

### Type 'aménagement

- Réhausse de muret de berge de 20/30 cm.

Cette opération est toujours en cours d'étude en raison des conditions défavorables qui ont affecté les relevés bathymétriques et topographiques. Dès que l'EPTB disposera d'informations suffisantes sur l'ouvrage, celles-ci seront versées sur le site internet et disponibles en téléchargement, en complément du dossier de concertation.

## Opération A113

### Localisation / commune(s) concernée(s)

- Ville de Malzéville – Département de la Meurthe-et-Moselle.
- Cet ouvrage se situe sur les **berges de la Meurthe le long de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny et de la rue du Lion d'Or**.

### Type d'aménagement

**Solution privilégiée**

- Cet aménagement consiste en la création d'un **remblai** d'une hauteur moyenne de 60 cm. La crête de ce remblai atteint une largeur de 3 m.

**Solution alternative**

- Cet aménagement consiste en la **construction d'un mur** d'une hauteur de 60 cm et une largeur de 25 cm.

### Objectifs

- Niveau de protection recherché : **crue centennale**.
- L'objectif est de **protéger les biens et les personnes** riveraines de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny et de la rue du Lion d'Or.

### Enjeux

**Enjeux environnementaux**

- La zone d'aménagement est marquée par des formations boisées, buissonnantes et herbacées (ripisylve) pauvres.

**Enjeux patrimoniaux**

- Plateau de Malzéville et la Butte Sainte-Geneviève à 1,2 km du site.
- La Renaudine et la Croix Gagnée à 2 km du site.
- Plateau de Haye et Bois l'Évêque à 2,5 km du site.
- Zone Natura 2000 à 1,2 km du site.
- Parc de la Pépinière à 500 m du site.
- Sites classés : Bastion de Vaudémont à 1 km, et les parcs de l'Abiétinée et de la Cure d'air Trianon à 700 m.

**Enjeux pour l'activité humaine**

- Proximité avec la station hydrométrique.

# Sainte-Hélène

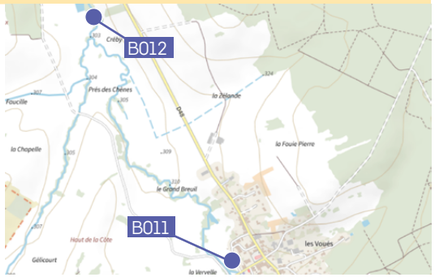


## Opération B011

### Localisation / commune(s) concernée(s)

- Commune de Sainte-Hélène – Département des Vosges.
- L'aménagement se trouve le **long de l'Arentèle à proximité de la rue de l'église et de la rue des courtilles**.

### Type d'aménagement

**Solution privilégiée**

- Restauration des berges en **augmentant leur emprise et ajout d'un batardeau et d'un clapet**.

**Solution alternative**

- Restauration des berges avec une **augmentation de leur emprise avec une réhausse de la voirie et un clapet**.

### Objectifs

- Niveau de protection recherché : **crues de période de retour 10 ans**.
- **Restaurer l'écoulement naturel de l'Arentèle** pour favoriser le développement de la biodiversité.

### Enjeux

**Enjeux environnementaux**

- Présence de zones d'habitats favorables aux amphibiens : la grenouille rouge.

**Enjeux patrimoniaux**

- Zone de présomption de prescriptions archéologiques : un seuil de saisine de 3 000 m² est associé à cette zone.
- Protéger les abords des monuments historiques : L'Église - 4 vitraux du XVIe siècle.
- Enjeux pour l'activité humaine.
- Maintenir les enjeux associés aux voies d'accès (rue de l'église, des courtilles).
- Concilier l'aménagement de l'Arentèle et les activités agricoles.
- Problématique d'infiltration dans le réseau des eaux usées.

## Opération B012

### Localisation / commune(s) concernée(s)

- Ville de Sainte-Hélène – Département des Vosges.
- L'ouvrage se trouve sur **l'Arentèle, affluent de la Mortagne**, elle-même affluent de la Meurthe.

### Type d'aménagement

- **Zone de ralentissement dynamique des crues**.
- L'ouvrage se compose d'un dalot de 8 m de large sur 3,5 m de haut avec un déversoir de 100 ml et d'un remblai terreux qui recoupe le lit majeur. Ce dernier mesure 445 m de long et 5,3 m de haut maximum avec un passage situé sur la crête de 6 m large. L'ouvrage bénéficiera d'un vannage pour réguler les eaux.

### Objectifs

- Niveau de protection recherché : **crue centennale**.
- L'objectif est de protéger les biens et les personnes des **communes de Rambervillers et des autres communes situées en aval** en réduisant le débit de la crue.

### Enjeux

**Environnementaux**

- Proximité avec des étangs et une forêt présentant un intérêt pour la faune et la flore.
- Présence d'espèces mammifères protégées : le castor et le chat forestier.
- Présence de zones d'habitats favorables aux amphibiens : la grenouille rousse.

**Patrimoniaux**

- Zone de présomption de prescriptions archéologiques.



# Rambervillers

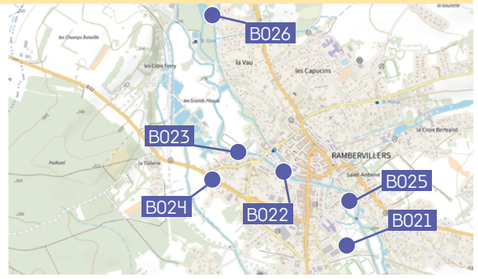


## Opération B021

### Localisation / commune(s) concernée(s)

- Ville de Rambervillers – Département des Vosges.
- L'ouvrage se trouve **le long de la Mortagne dans le centre-ville de Rambervillers**.

### Type d'aménagement

**Solution privilégiée**

- Cet aménagement consiste en la création d'**un remblai**.
- Ce remblai est renforcé par l'installation de **palplanches**, spécifiquement conçues pour l'ancrage sur le talus SNCF.

**Solution alternative**

- Cet aménagement consiste en la création d'**un mur** avec un parement en pierre.
- Ce mur est renforcé par l'installation de **palplanches**, spécifiquement conçues pour l'ancrage sur le talus SNCF.

### Objectifs

- Niveau de protection recherché : **crue trentennale**.
- L'objectif est de **protéger les biens et les personnes** riverains du centre-ville de Rambervillers.

### Enjeux

**Enjeux environnementaux**

- Une flore de qualité non marquée par la présence humaine : les pentes naturelles des berges et la végétalisation présente sont conservées.

**Enjeux patrimoniaux**

- Zone de présomption de prescriptions archéologiques.
- Protection au titre des abords de monuments historiques : chapelle Saint Antoine, Tour Anglemein, immeuble du 64 rue Carnot, église Sainte Librairie, manufacture des grandes orgues.

**Enjeux pour l'activité humaine**

- Proximité avec une école, une piscine et du mobilier urbain.

## Opération B022

### Localisation / commune(s) concernée(s)

- Ville de Rambervillers – Département des Vosges.
- L'ouvrage se trouve **le long de la Mortagne en parallèle de la rue Docteur Lahalle**, dans le centre-ville de la commune, à proximité de la place des Promenades où se tient le marché hebdomadaire.

### Type d'aménagement

- S'il était initialement prévu de reprendre le mur existant, celui-ci s'est révélé être en trop mauvais état pour pouvoir assurer sa fonction de protection. Ainsi, **un nouveau mur**, plus petit de 50 cm de haut, sera installé sur le trottoir sur 320 m avec la possibilité de l'aménager avec des jardinières.

### Objectifs

- Niveau de protection recherché : **crues trentennale**.
- L'objectif est de **protéger les biens et les personnes** qui se retrouvent dans le centre-ville de Rambervillers notamment aux abords la place des Promenades et de la rue Docteur Lahalle. Il permet également de **protéger les monuments** historiques situés à proximité.

### Enjeux

**Enjeux patrimoniaux**

- Alignement d'arbres en haut de berge.
- Zone de présomption de prescriptions archéologiques.
- Protection au titre des abords de monuments historiques : Tour des remparts ; Tour subsistante de l'ancienne porterie du château épiscopal ; École du centre ; Hôtel de ville ; Domaine du château des Capucins ; Tour Anglemein ; Immeuble 64 rue Carnot ; église Sainte Libaire ; Manufacture des grandes Orgues, etc.

## Opération B023

### Localisation / commune(s) concernée(s)

- Ville de Rambervillers – Département des Vosges.
- L'ouvrage se situe **le long de la Mortagne en parallèle de la rue de la Prairie**.

### Type d'aménagement

**Solution privilégiée**

- Cet aménagement consiste en la création d'un **remblai** sur 240 m ainsi qu'un **mur** sur 340 m de long sur une parcelle privée.

**Solution alternative**

- Cet aménagement consiste en la création d'un **remblai** de 150 m ainsi qu'un mur de 340 m sur trois parcelles privées.

### Objectifs

- Niveau de protection recherché : **crue trentennale**.
- L'objectif est de **protéger les biens et les personnes** riverains de la Rue de la Prairie.

### Enjeux

**Enjeux environnementaux**

- La zone d'aménagement est marquée par l'absence de formations boisées, buissonnantes et herbacées à l'exception de la rive droite où la ripisylve est présente avec des arbres de haute tige en berge.

**Enjeux fonciers**

- Insertion sur des parcelles privées , notamment en solution 2.

**Enjeux patrimoniaux**

- Zone de présomption de prescriptions archéologiques.
- La zone est à proximité de sites historiques : tour des remparts, tour de l'ancienne porterie du château épiscopal, école du centre, hôtel de ville, domaine du château des Capucins, immeubles 64 rue Carnot et l'église Sainte Libaire.

**Enjeux pour l'activité humaine**

- La zone d'aménagement est située à proximité du parc aménagé avec du mobilier urbain.

## Opération B024

### Localisation / commune(s) concernée(s)

- Ville de Rambervillers – Département des Vosges.
- L'ouvrage se trouve **le long de la route départementale D32 entre la Mortagne et le Padozel.**

### Type d'aménagement

**Solution privilégiée**

- Cet aménagement consiste en la création d'un **remblai** de 1,35 m de hauteur.

**Solution alternative**

- Des **palplanches habillées en remblais**. Chacune de ces palplanches est revêtue d'un remblai d'une hauteur de 1,35 m.

### Objectifs

- Niveau de protection recherché : **crue trentennale**.
- L'objectif est de protéger les biens et les personnes riverains du Faubourg du Charmes et de la Rue des Déportés.

### Enjeux

**Enjeux environnementaux**

- En rive droite, les arbres sont rares mais quelques unités de haute tige sont présentes.
- Une zone humide a été identifiée, l'objectif est d'adapter le tracé pour éviter cette zone.

**Enjeux patrimoniaux**

- Zone de présomption de prescriptions archéologiques.

**Enjeux pour l'activité humaine**

- La zone d'aménagement est située à proximité du parc aménagé avec du mobilier urbain.



## Opération B025

### Localisation / commune(s) concernée(s)

- Ville de Rambervillers – Département des Vosges.
- Les aménagements sont faits sur les **berges de la Meurthe au niveau de l'école Élémentaire du Void Régnier** et à proximité de la rue de la Mortagne.

### Type d'aménagement

- Les aménagements sont de plusieurs natures pour cette opération. Tout d'abord **l'ouvrage existant est supprimé afin de renaturer et de remettre le cours d'eau dans un lit naturel.**. Afin de parfaire cette opération, le **mur existant est arasé**, c'est-à-dire qu'il est remis à niveau.

### Objectifs

- L'objectif premier de ces aménagements est de **redonner** au mieux **à la Mortagne ses caractéristiques naturelles** modifiées par le passé. Ainsi, son lit est plus diversifié et son lit moyen élargi. Tout cela permet notamment de préserver les habitats biologiques et les espèces végétales et animales en présence. Le développement d'une nouvelle biodiversité est également facilité.
- Cette opération a aussi pour but de protéger des inondations grâce à la recréation d'un milieu humide et la restauration d'un champ d'expansion de crue en zone rouge du PPRi.

### Enjeux

**Enjeux environnementaux**

- Préserver les habitats biologiques d'intérêts.
- Préservation de l'Îlot Saulcy Macquart - zone naturelle.

**Enjeux patrimoniaux**

- Proximité des monuments historiques : Chapelle Saint-Antoine, Tour Anglemein, immeuble du 64 rue Carnot, église Sainte Librairie, manufacture des grandes Orgues.

**Enjeux pour l'activité humaine**

- Préserver la continuité de service pour les réseaux localisés sur l'emprise projet.
- Maintenir les accès des rues de la Mortagne / rue des Battants.

## Opération B026

### Localisation / commune(s) concernée(s)

- Ville de Rambervillers – Département des Vosges.
- L'aménagement se trouve en **périphérie de Rambervillers,** sur le terrain des anciennes papeteries Matussière et Forest laissées à l'abandon depuis vingt ans.

### Type d'aménagement

- **Le site et le cours d'eau sont complètement réaménagés et renaturés.** On donne à ce dernier une certaine sinuosité de façon à lui confier des fonctionnalités naturelles. La sinuosité naturelle de la Mortagne est retrouvée et les ouvrages actuels sont tous arasés pour créer un lit majeur humide.

### Objectifs

- Avec ces aménagements de renaturation, l'objectif est de **reconquérir l'espace de fonctionnalité et de confier des fonctionnalités naturelles au cours d'eau qui traverse le site.** Ainsi, son **écoulement est restauré,** permettant une meilleure préservation des milieux et des espèces naturelles ainsi qu'un meilleur développement de la biodiversité. Cette friche industrielle est ainsi requalifiée avec l'aménagement de berge le long de la Mortagne rendant cet espace plus attractif.
- En **renaturant cette friche,** un champ d'expansion de crue est restauré permettant de limiter les inondations dans le centre-ville.

### Enjeux

**Enjeux environnementaux**

- Recréer des milieux naturels d'intérêt faunistique et floristique.
- Reconstituer un paysage naturel sur une friche industrielle.
- Présence de chiroptères : le grand murin, la pipistrelle commune, la sérotine commune, la noctule commune.

**Enjeux pour l'activité humaine**

- Ne pas impacter les ouvrages de franchissement de la Route de Romont.

# Saint-Pierremont/Domptail

## Opération B031

### Localisation / commune(s) concernée(s)

- Villes de Domptail et Saint-Pierremont – Département des Vosges.
- L'aménagement se trouve **sur le ruisseau de la Belvitte en amont de la confluence avec la Mortagne**.

### Type d'aménagement

- **Zone de ralentissement dynamique des crues**.
- L'ouvrage consiste en **un corps de digues** barrant la vallée et d'un ouvrage de type **dalot** assurant l'écoulement de la Belvitte. Le dalot doit permettre le libre écoulement de la Belvitte sans débordement pour des débits faibles à moyens pour les débits de crues afin de stocker et ralentir les eaux. Ainsi, l'ouvrage crée une retenue artificielle en amont : il s'agit d'une retenue temporaire qui se vidange en fin de crue.

### Objectifs

- Niveau de protection recherché : **crue centennale**.

### Enjeux

**Environnementaux**

- Proximité avec une zone Natura 2000 à 900 m.
- Présence de zones d'habitats favorables aux amphibiens : le sonneur à ventre jaune.
- Présence de l'espèce protégée Sorsonère humble.

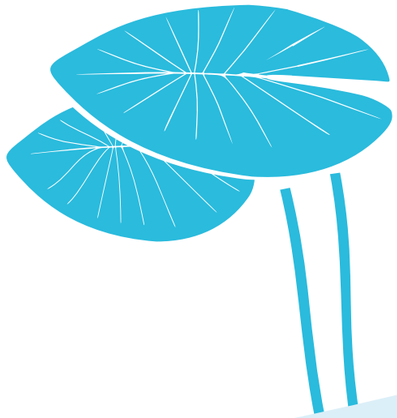



## Les scénarios envisagés pour les ZRDC

L'étude sur les scénarios d'aménagement des zones de ralentissement dynamique des crues (ZRDC) a identifié plusieurs fuseaux de mobilité qui ont été comparés. Les fuseaux retenus sont ceux qui offrent la meilleure capacité de rétention naturelle et qui soulèvent le moins de difficultés en matière de biodiversité, de paysage ou de proximité avec les riverains tout en répondant aux propriétés techniques indispensables pour que les ouvrages soient efficaces. Sur chacun des sites, les aspects environnementaux sont étudiés finement afin de limiter l'impact de l'ouvrage sur les milieux.

L'utilisation de matériaux sur site fait partie des scénarios d'aménagement pour les zones de ralentissement dynamiques des crues afin de limiter l'acheminement de matériaux et ainsi la rotation quotidienne des camions en phase chantier. Néanmoins, la dégradation des sols qu'elle induit limite l'opportunité de cette solution.

De même, les cheminements pour permettre la traversée de la digue font partie des scénarios d'aménagement afin de faciliter les déplacements de part et d'autre de la rive.

Les itinéraires empruntés par les camions et la localisation de la base vie en phase chantier seront soumis à concertation afin de limiter les impacts sur le cadre de vie des riverains.

## Périmètre géographique concerné par les travaux

Les communes susceptibles d'être concernées par les travaux du projet sont, d'amont en aval :

**Dans le département de la Meurthe-et-Moselle :**
Art-sur-Meurthe, Azerailles, Baccarat, Barbonville, Bertrichamps , Bionville, Blainville-sur-l'Eau, Bouxières-aux-Dames, Champigneulles, Chanteheux, Chenevières, Croismare, Damelevières, Deneuvre, Dombasle-sur-Meurthe, Flin, Fraimbois, Frouard, Gélacourt, Gerbéviller, Glonville, Haudonville, Jarville-la-Malgrange, Jolivet, Lachapelle, Lamath, Laneuveville-devant-Nancy, Laronxe, Lay-Saint-Christophe, Lunéville, Magnières, Malzéville, Maxéville, Moncel-lès-Lunéville, Mont-sur-Meurthe, Moyen, Nancy, Neufmaisons, Pierre-Percée, Rehainviller, Rosières-aux-Salines, Saint-Clément, Saint-Max, Saint-Nicolas-de-Port, Thiaville-sur-Meurthe, Tomblaine, Vallois, Varangéville, Vathiménil, Vigneulles, Vitrimont, Xermaménil.

**Dans le département des Vosges :**
Allarmont, Celles-sur-Plaine, Deinvillers, Domptail , Étival-Clairefontaine, Moyenmoutier, Rambervillers, Raon-l'Étape, Roville-aux-Chênes, Saint-Gorgon, Saint-Maurice-sur-Mortagne, Saint-Pierremont, Sainte-Hélène, Senones, Xaffévillers.

# Modalités de concertation

## L'information et la participation du public dans le cadre du projet

### Les objectifs de la concertation préalable

L'objectif de la concertation préalable est de débattre de l'opportunité du projet, de partager avec les acteurs et les populations concernées **les enjeux environnementaux, les impacts socio-économiques ainsi que les questions d'aménagement et d'intégration territoriale** en vue de former une décision éclairée. Cette phase de dialogue permettra de débattre des solutions alternatives et de **recueillir l'expression et les propositions des différents publics** pour enrichir la décision qui sera prise ultérieurement par l'EPTB Meurthe Madon.

### Le dispositif de concertation

www.eptb-meurthemadon.fr

Dans le cadre de la concertation préalable, le dossier de concertation est un document réglementaire et sert à informer les publics. Il revient sur la nature et les objectifs du projet, ses enjeux environnementaux, sociaux et économiques ainsi que sur la démarche de concertation associée. Il sera disponible en ligne et en mairie. Un avis de concertation sera également diffusé dans la presse locale et affiché dans les mairies des communes concernées afin d'informer les citoyennes et les citoyens.

La concertation se déploiera selon deux approches : les zones de ralentissement dynamique des crues (ZRDC) et les protections localisées.

## Modalités de déroulement de la concertation

### Information du public

- Un site internet dédié à la concertation : http://www.eptb-meurthe madon.fr/la-meurthe/la-concertation ;
- Un dossier de concertation présentant le projet, ses enjeux et son contexte disponible sur le site internet http://www.eptb-meurthemadon.fr/la-meurthe/la-concertation et consultable au sein des intercommunalités et lors des rencontres ;
- Des annonces dans la presse locale ;
- Des affiches ;
- Des plaquettes de présentation du projet mises en dépôt dans les mairies des communes concernées.

### Participation du public

**9 réunions publiques auront lieu dans les communes suivantes :**

**Saint-Nicolas-de-Port/Varangéville**
17 avril 2024 - 18h
Salle du Chapitre, 44 rue Jean Jaurès
54110 Varangéville

**Nancy/Malzéville**
14 mai 2024 - 18h
Petite Halle de l'Octroi, 47 Bd d'Austrasie
54000 Nancy

**Chanteheux/Croismare**
16 mai 2024 - 18h
Salle polyvalente de Croismare, 4 rue de la Verrerie
54300 Croismare

**Sainte-Hélène**
23 mai 2024 - 20h
Salle communale, 7 rue de l'Église
88700 Sainte-Hélène

**Saint-Pierremont/Domptail**
29 mai 2024 - 20h
Salle communale, 8 Grande Rue
88700 Saint-Pierremont

**Raon-l'Étape, Senones/Moyenmoutier et Allarmont/Bionville**
30 mai 2024 - 18h
Salle Beauregard, Pl. Martyrs de la Résistance
88110 Raon-l'Étape

**Rambervillers**
10 juin 2024 - 18h
Siège de la 2C2R, 59B Av. du Onze Novembre
88700 Rambervillers

**Lunéville**
11 juin 2024 - 18h
Salon des Halles de Lunéville, 1 Pl. Léopold
54300 Lunéville

**Étival-Clairefontaine**
13 juin 2024 - 18h
Salle des fêtes, 8 rue de l'Abbaye
88480 Étival-Clairefontaine

Tout au long de la concertation, des avis, questions, contributions, propositions en lien avec le projet peuvent être adressés par voie dématérialisée à l'adresse e-mail concertation@eptb-meurthemadon.fr, par voie postale au siège de l'EPTB (3, rue Jacques Villermaux, 54000 Nancy), ou déposés sur les registres papiers mis à la disposition du public aux heures d'ouverture au public aux sièges des intercommunalités suivantes : Communauté d'Agglomérations de Saint-Dié-des-Vosges (CASDV), Communauté de Communes des Territoires de Lunéville à Baccarat (CCTLB), Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois (CCPSV), Métropole du Grand Nancy (MGN), Communauté de Communes de la Région de Rambervillers (2C2R).

### Publics cibles

Les travaux qui seront effectués dans le cadre du PAPI concernent toute la population du bassin versant de la Meurthe. Toute personne intéressée par le projet est invitée à participer et s'exprimer lors de cette concertation préalable.

### Les suites de la concertation

Après la concertation, le maître d'ouvrage produira un bilan de la concertation qui effectue la présentation du déroulement de la concertation ainsi que la la **synthèse des contributions des participants au débat**. Ce document présentera également les mesures que le maître d'ouvrage juge nécessaires pour tenir compte des enseignements de la concertation et sa **décision quant aux modalités de poursuite du projet**. Ces documents seront joints au dossier de demande d'autorisation administrative qui servira de support à l'enquête publique, préalable à la déclaration d'utilité publique du projet. En outre, pour assurer l'information du public tout au long du processus d'élaboration du projet et la lisibilité du processus décisionnel, le maître d'ouvrage prévoit une continuité de la participation jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Des compléments d'information seront versés sur la page dédié au projet sur le site de l'EPTB.

Des réunions publiques supplémentaires pourraient également avoir lieu.

# Glossaire

**Bassin versant** : un bassin versant est une zone géographique de collecte des eaux qui se constitue d'une rivière (ex : la Meurthe) et de tous ses affluents.

**Amont** : l'amont d'une rivière est la partie la plus proche de la source de la rivière.

**Aval** : l'aval d'une rivière est la partie située dans la vallée de la rivière.

**Risque** : danger éventuel, plus ou moins prévisible, inhérent à une situation ou à une activité.

**Aléa** : l'aléa est un phénomène naturel ou technologique (dans le cas des inondations, cela peut être de fortes précipitations) plus ou moins probable sur un espace donné.

**Enjeu** : l'enjeu d'un risque définit l'ensemble des personnes, biens, activités, etc. susceptibles de subir des dommages et des préjudices dus à un aléa.

**Crue de référence** : la crue de référence est la dernière crue centennale ou la plus forte connue sur un bassin versant. Elle permet l'élaboration de mesures de prévention et de dimensionner les aménagements.

**Période de retour des crues** : la période de retour de crues est la durée séparant deux crues d'intensité équivalente. Par exemple, une crue décennale, ou de retour 10 ans, a 1 chance sur 10 de se produire chaque année, c'est-à-dire que son débit maximal a 1 chance sur 10 d'être atteint chaque année.

**Zones naturelles d'expansion des crues** : une zone naturelle d'expansion des crues est un espace naturel où se répandent naturellement les eaux lors du débordement des cours d'eau dans leur lit majeur.

**Lit d'une rivière** : c'est l'espace occupé par un cours d'eau, de façon permanente ou temporaire.

**Lit mineur d'une rivière** : c'est la zone où les eaux d'une rivière s'écoulent en temps normal. Il est aussi appelé lit ordinaire.

**Lit moyen d'une rivière** : c'est l'espace soumis à de fréquentes inondations avec des périodes de retour de 1 à 10 ans.

**Lit majeur d'une rivière** : c'est l'espace occupé temporairement par les rivières. Il permet le stockage des eaux de crues débordantes.

**Bassin hydrographique** : c'est un grand bassin versant. Il est délimité par des lignes de partage des eaux qui récupèrent les eaux souterraines et les précipitations.

**Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi)** : le PPRi est un document de prévention contre le risque inondation afin d'influer sur l'occupation et l'utilisation des sols. Il délimite les zones exposées et définit les mesures d'interdictions et/ou des prescriptions. Enfin, il fixe les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde à mettre en œuvre.

**Station hydrométrique** : appareillage mis en place sur un cours d'eau pour évaluer son débit et son volume.

**Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** : le PCS est un plan qui contribue à la prévention des risques et à la gestion des crises associées à l'échelle communale. C'est un relais entre les politiques locales de prévention et celles de gestion des situations de crise.

**Zone dynamique de ralentissement des crues (ZRDC)** : également appelée zone de surstockage, une ZRDC est un aménagement permettant d'augmenter la capacité de stockage d'une zone déjà inondable.

**Digue** : les digues sont des ouvrages de génie civil construits dans le lit majeur de la rivière avec une fonction de protection.

**Mur** : les murs de protection sont des barrières artificielles permettant de contenir temporairement la montée des eaux d'une rivière lors d'une crue. Ils se trouvent principalement en zone urbaine, où l'espace est rare.

**Espace de divagation** : un nouvel espace de circulation d'un cours d'eau permettant de dévier la rivière de son lit naturel.

**Mesure compensatoire** : ensemble des solutions mises en place au cours des travaux afin de corriger les éventuels effets négatifs directs ou indirects, permanents ou temporaires qui peuvent impacter l'environnement du projet.

**Dalot** : ouvrage en béton permettant l'écoulement de l'eau notamment utilisé pour évacuer les eaux au débit important.



# Annexes


Étival-Clairefontaine 32
Raon-l'Étape 33
Allarmont 34
Senones 35
Moyenmoutier 37
Chanteheux/Croismare 38
Lunéville 39
Saint-Nicolas-de-Port 40
Varangéville 42
Nancy 45
Malzéville 48
Sainte-Hélène 51
Rambervillers 52
Saint-Pierremont/Domptail 58

# Étival-Clairefontaine

## Opération A011 - ZRDC

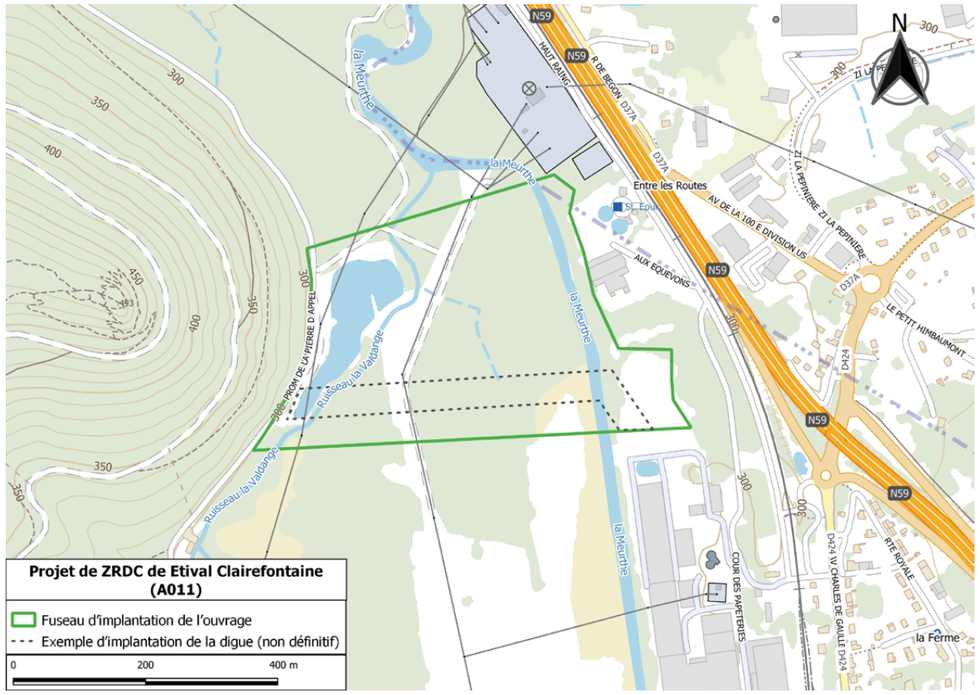


## Opération A012 - champ d'expansion des crues

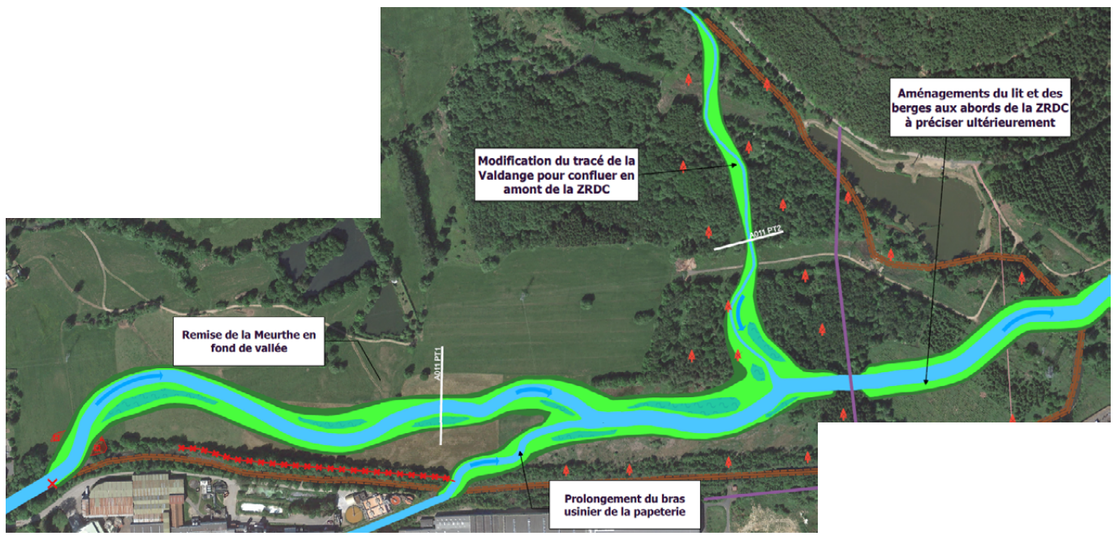




# Raon-l'Étape

## Opération A021 - protection localisée

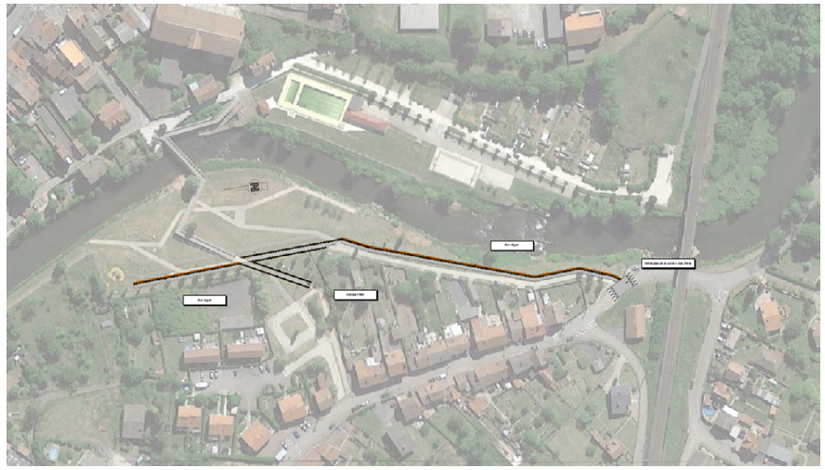

## Opération A022/A023 - protections localisées

**Solution privilégiée**

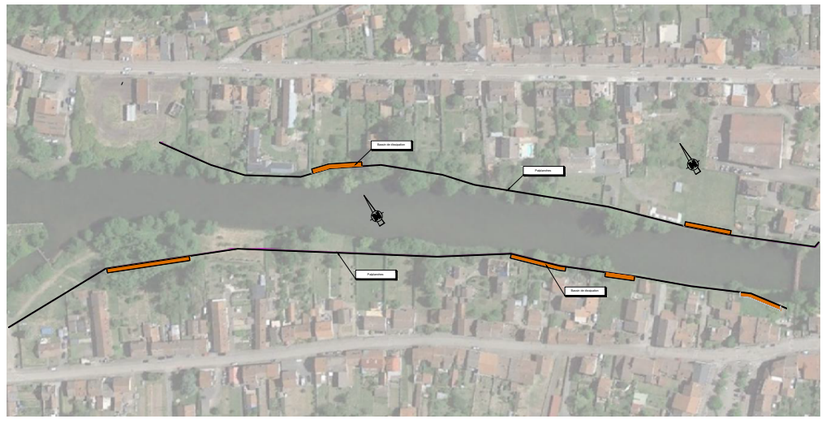

**Solution alternative**

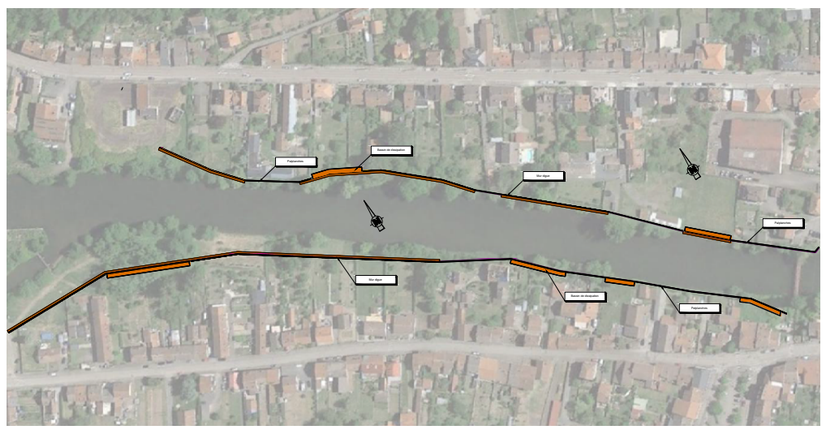

# Allarmont

## Opération A031 - ZRDC

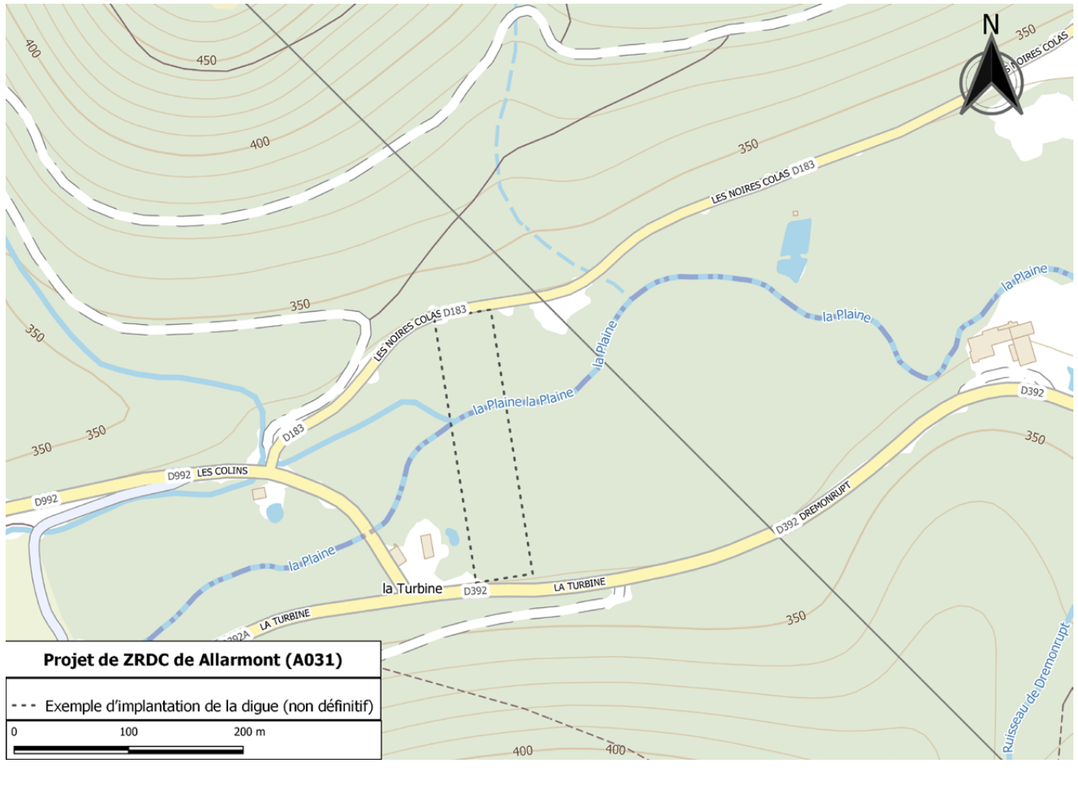


**Projet de ZRDC de Allarmont (A031)**

--- Exemple d'implantation de la digue (non définitif)

0 100 200 m



# Senones

## Opération A041 - protection localisée

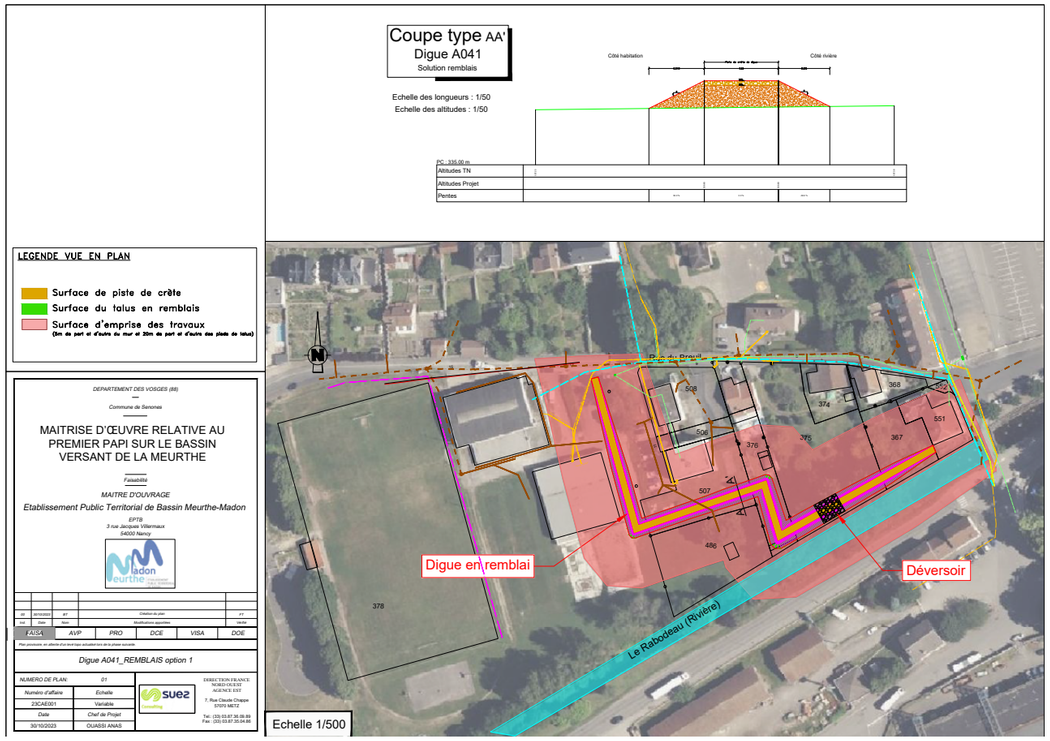


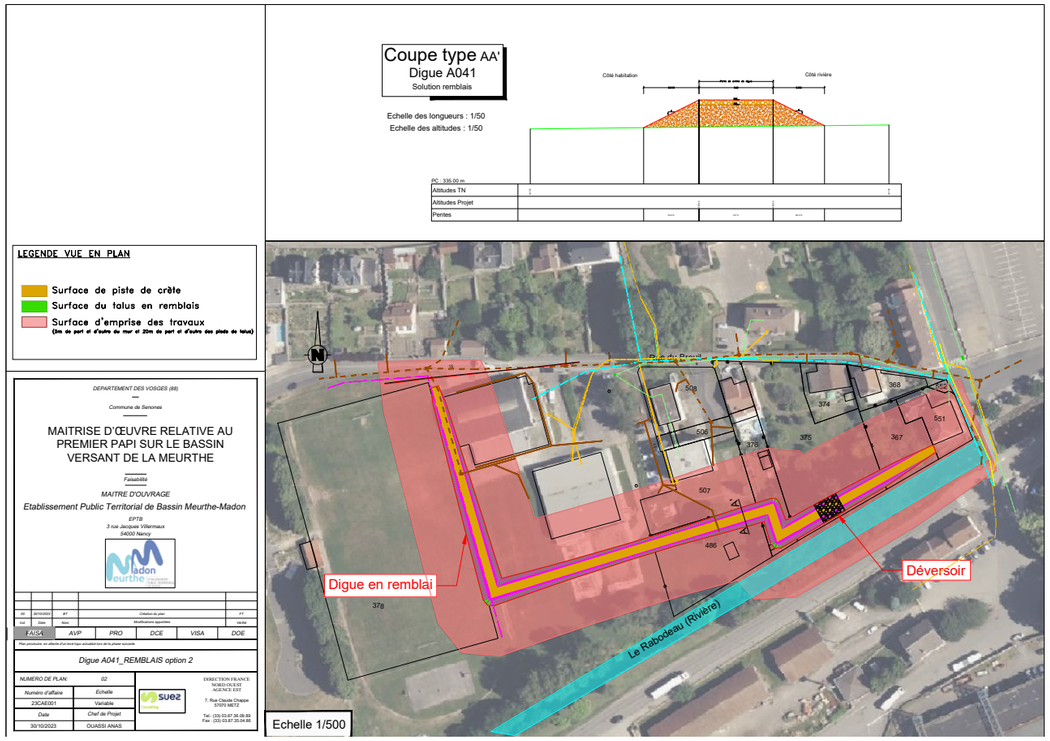

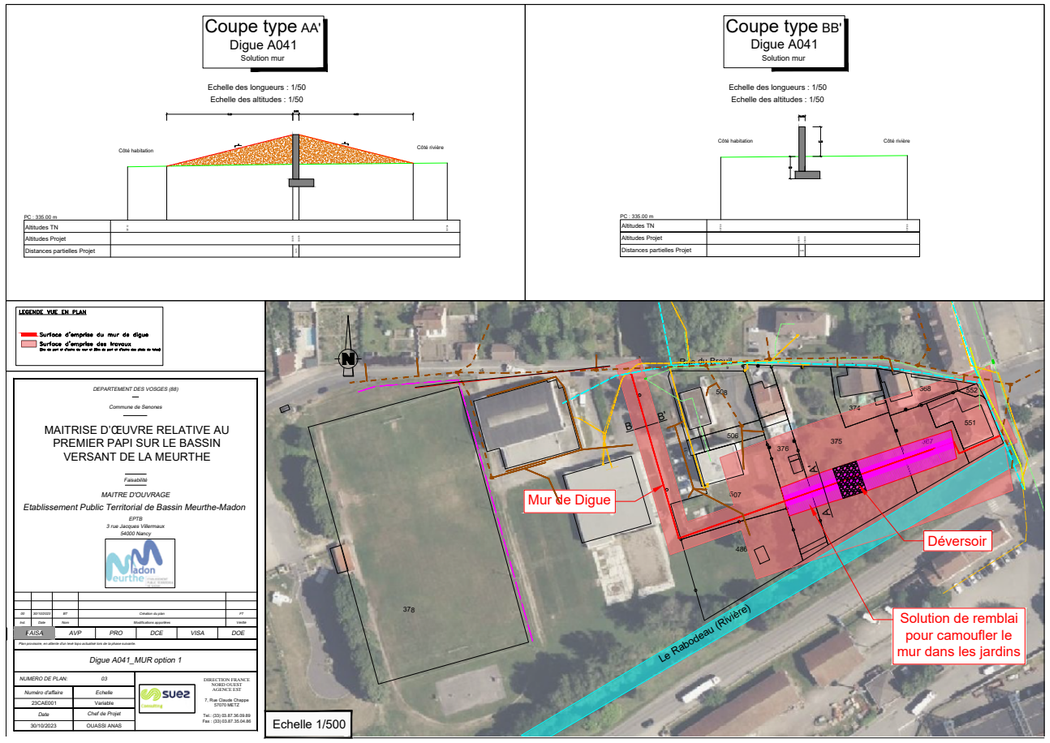


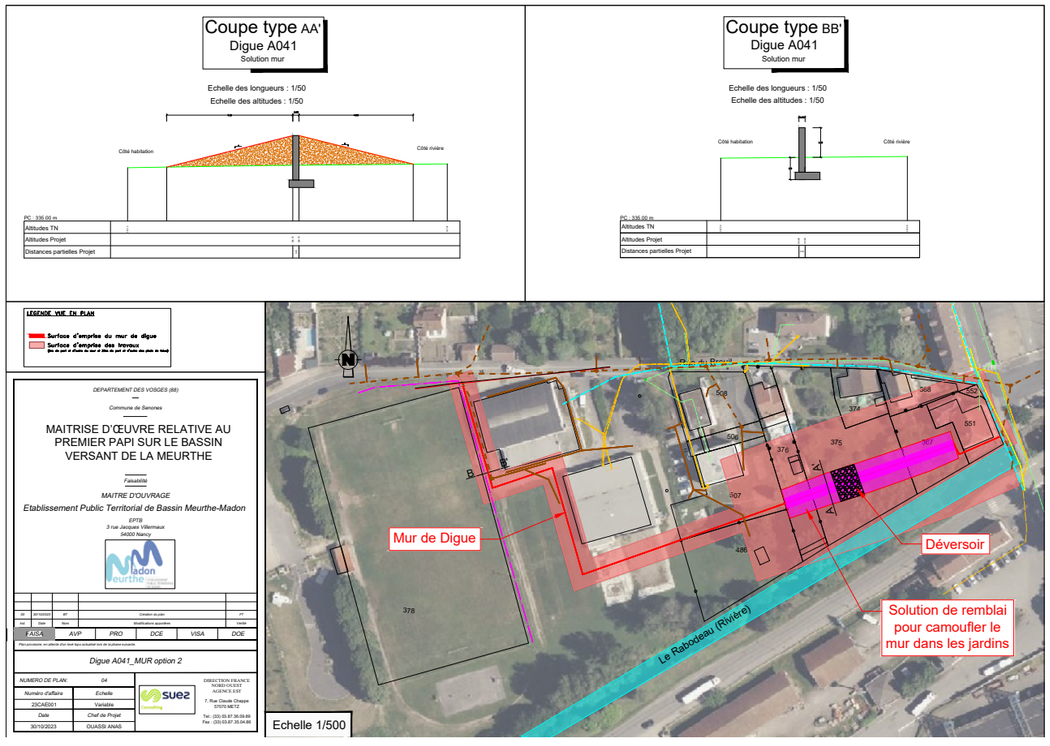




# Moyenmoutier

## Opération A051 - protection localisée

### Solution privilégiée - Mur

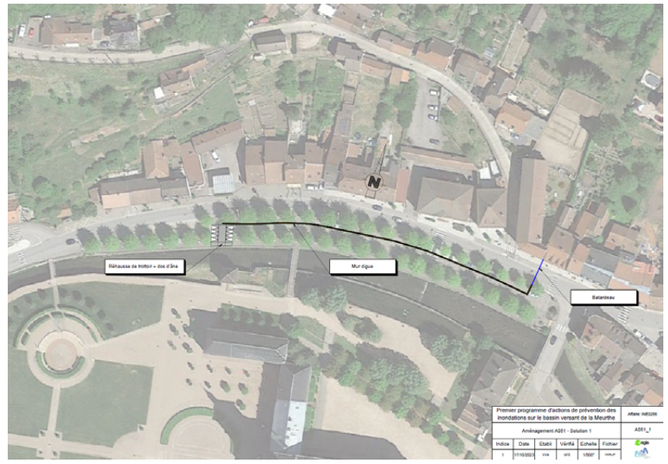


### Solution alternative - Mur et batardeau

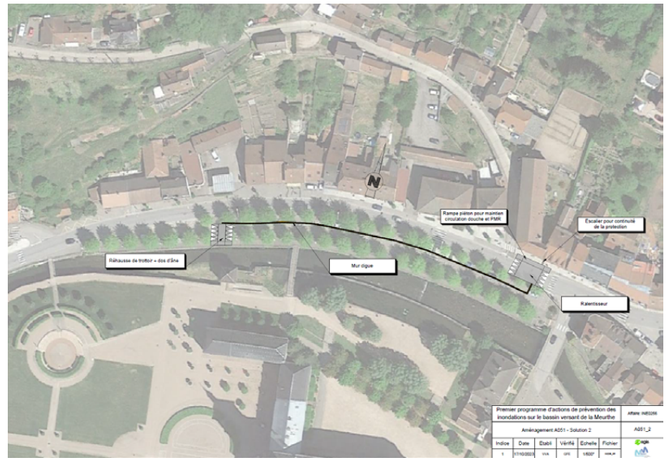

# Chanteheux/Croismare

## Opération A061 - ZRDC

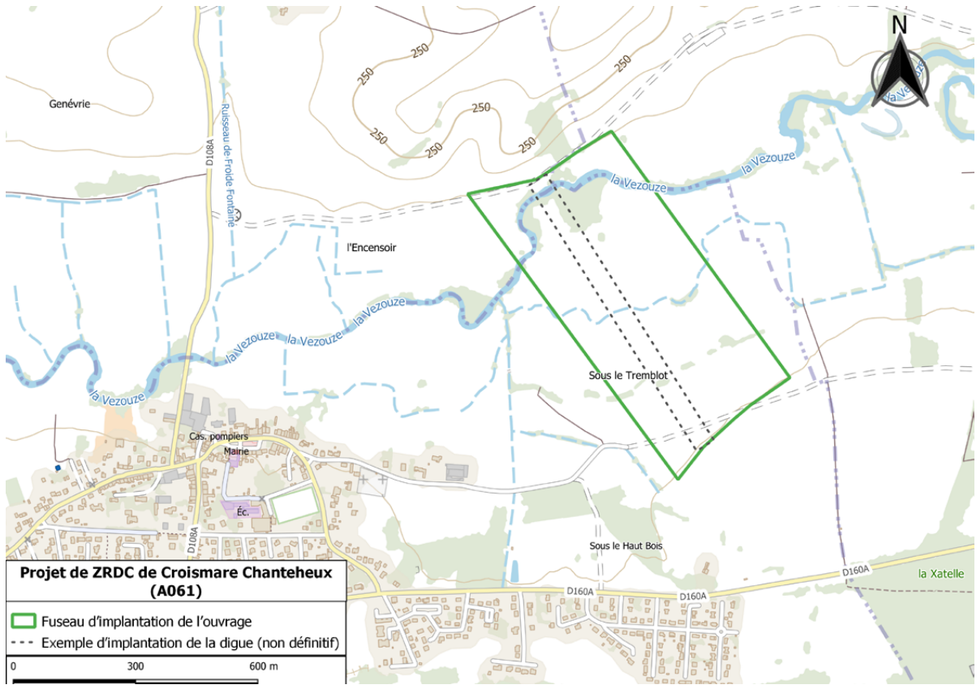


# Lunéville

## Opération A071 - espace de divagation

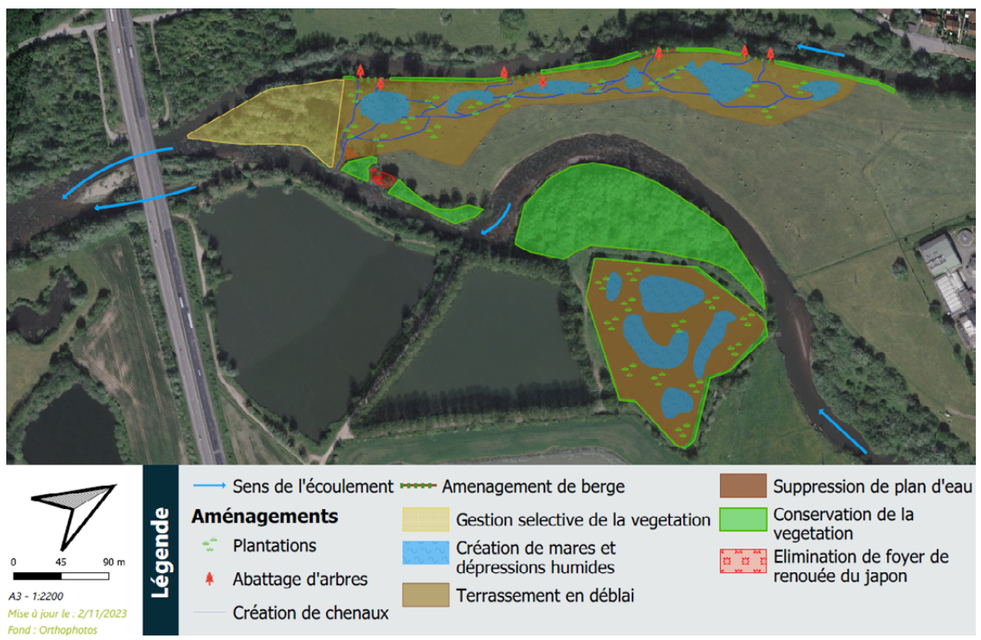

# Saint-Nicolas-de-Port

## Opération A081 - protection localisée

**Solution privilégiée**

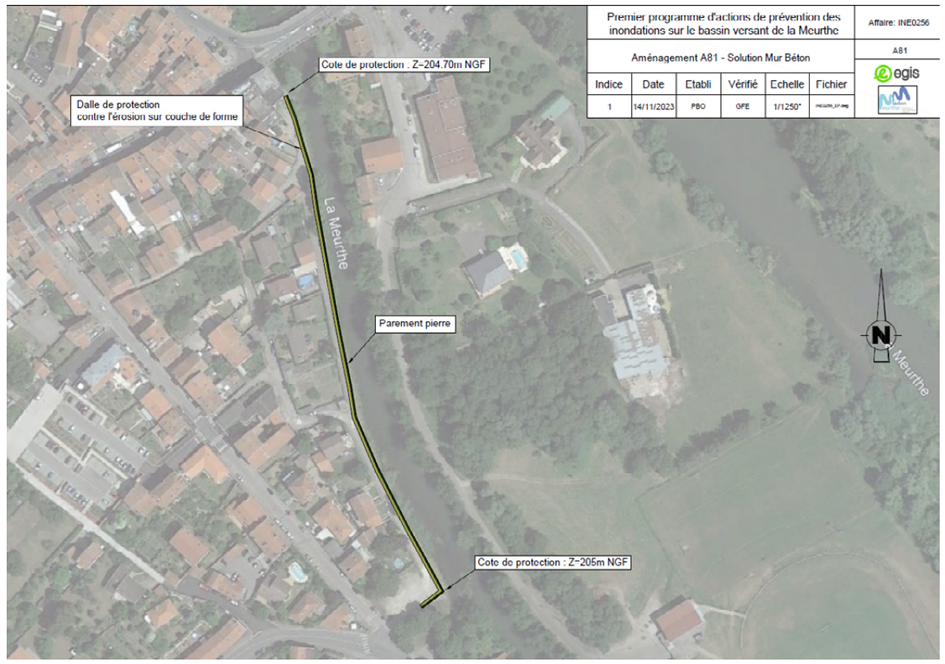


**Solution alternative**

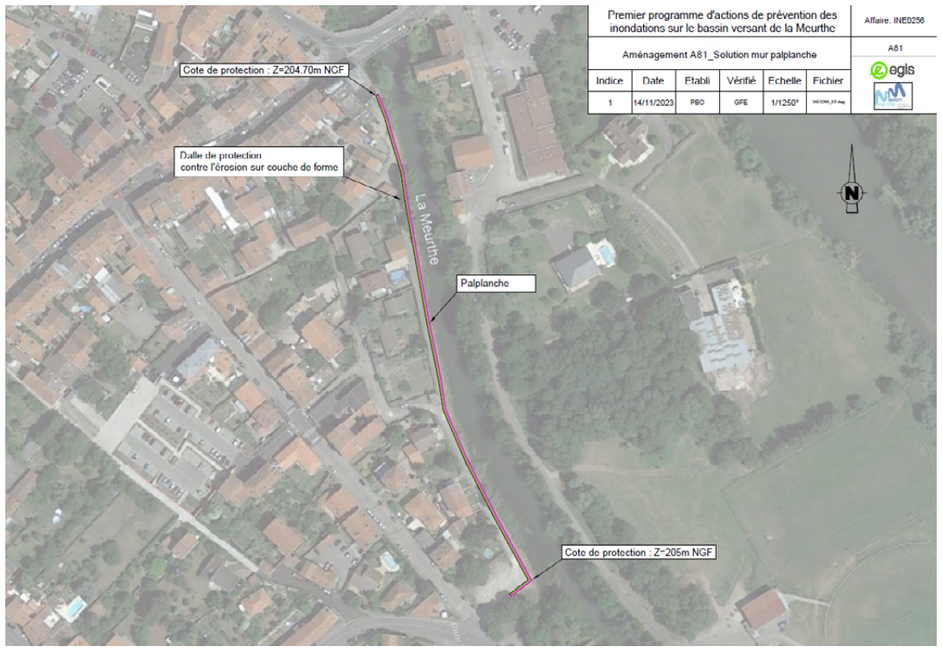


## Opération A082 - protection localisée

## Opération A083 - aménagement naturel

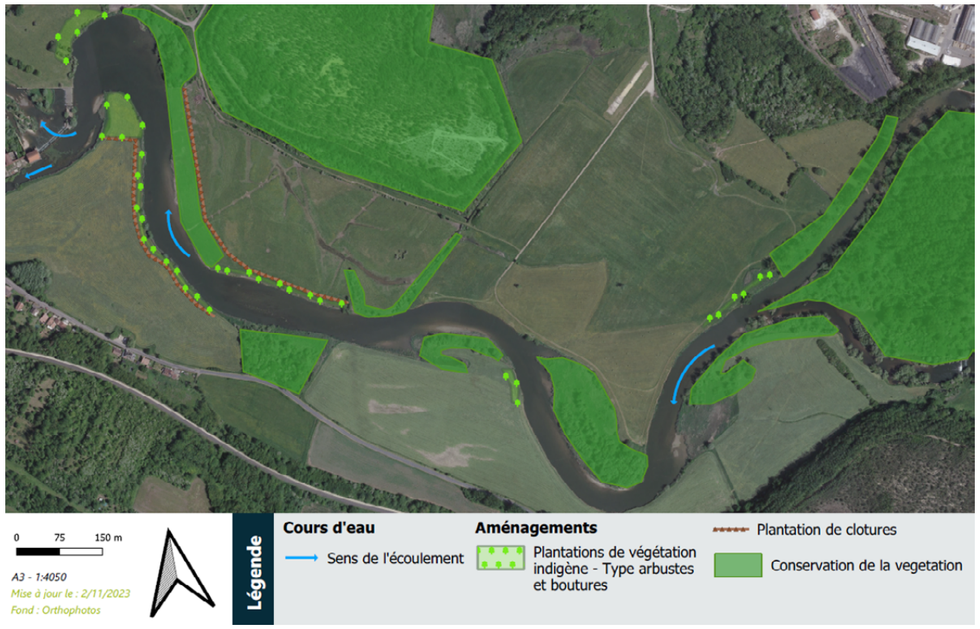

# Varangéville

## Opération A091 - protection localisée

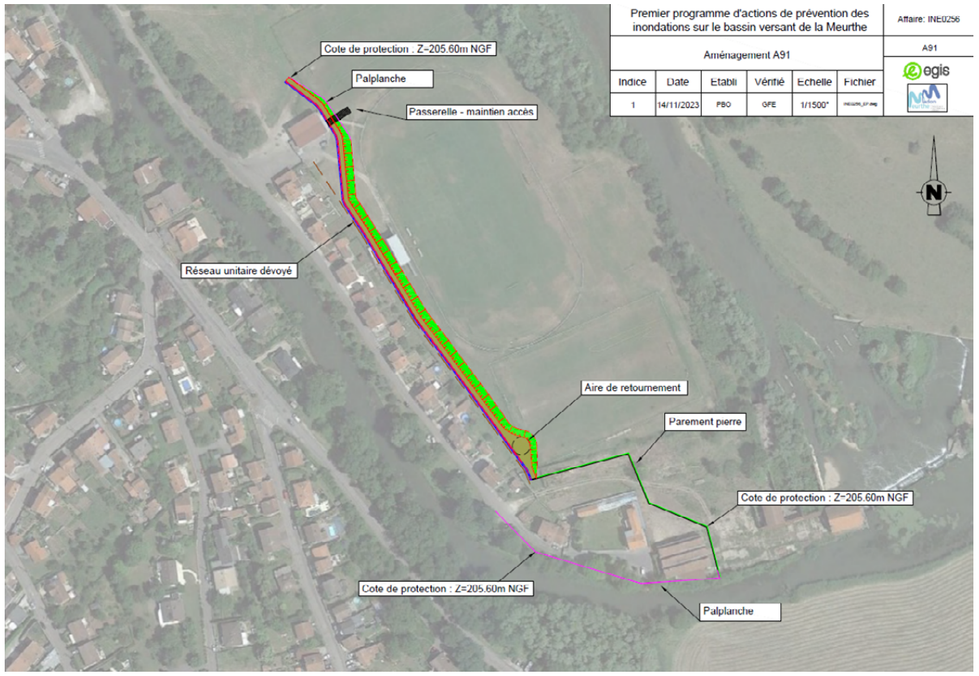




## Opération A092 - protection localisée

**Solution privilégiée**

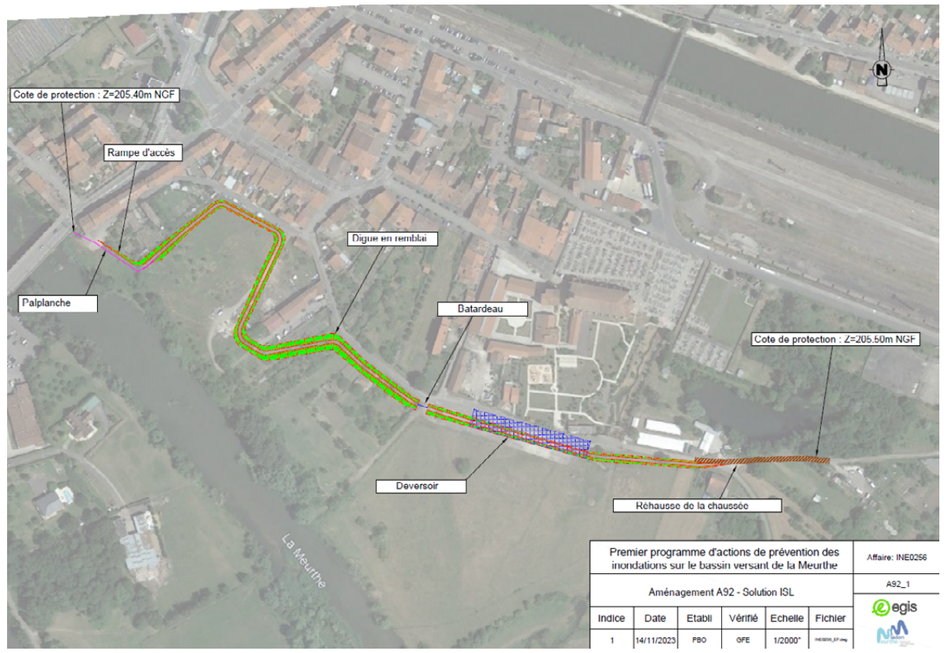


**Solution alternative**

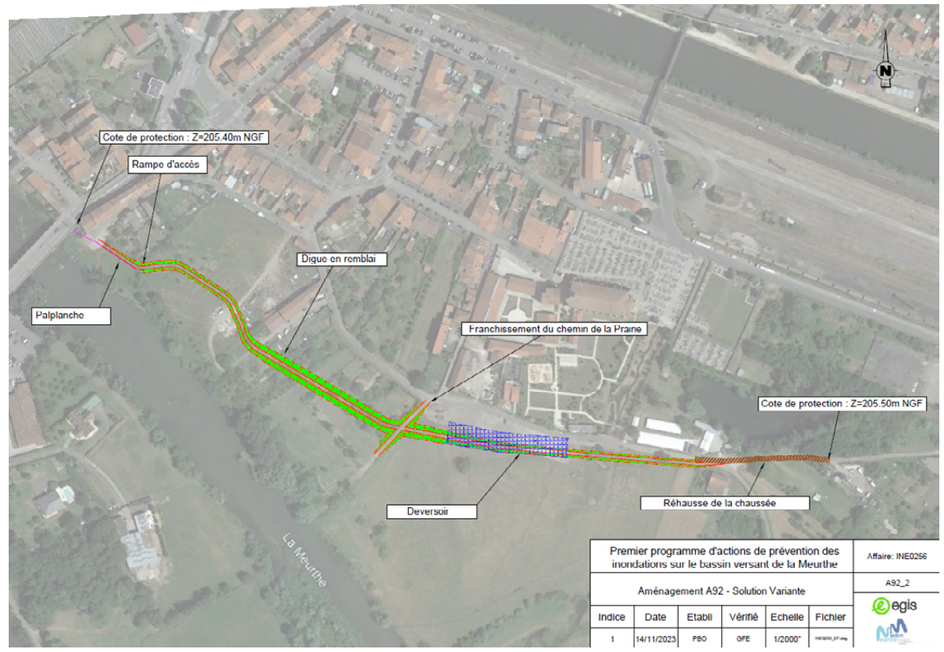

## Opération A093 - protection localisée

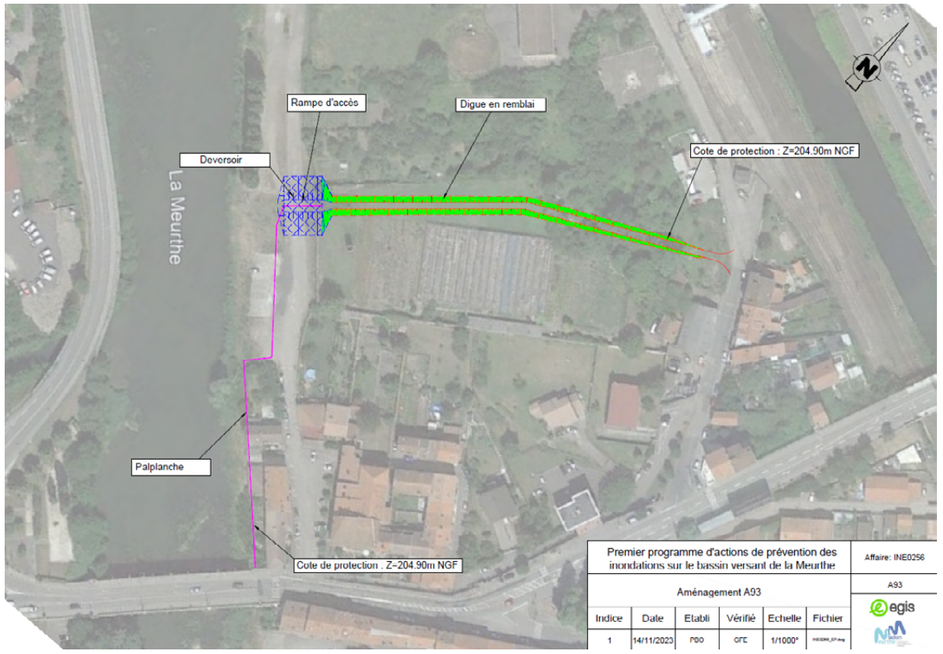


## Opération A094 - chenal de crue

# Nancy

## Opération A101 - protection localisée

**Solution privilégiée**

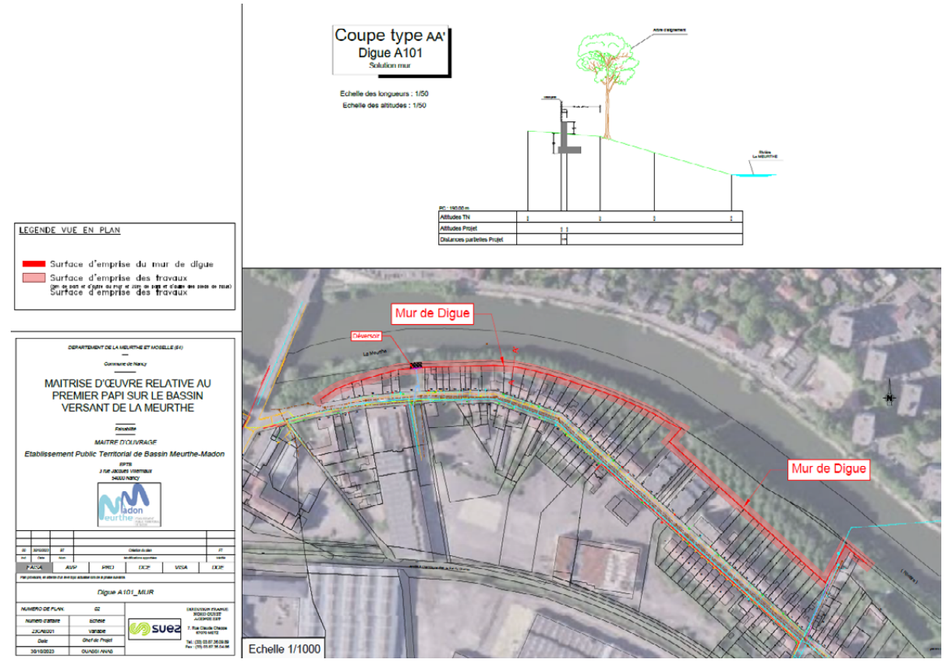


**Solution alternative 1**

**Solution alternative 2**

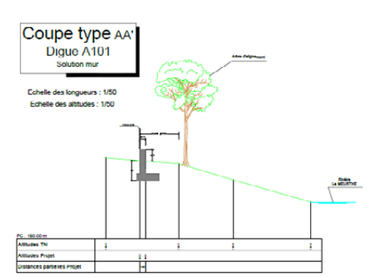


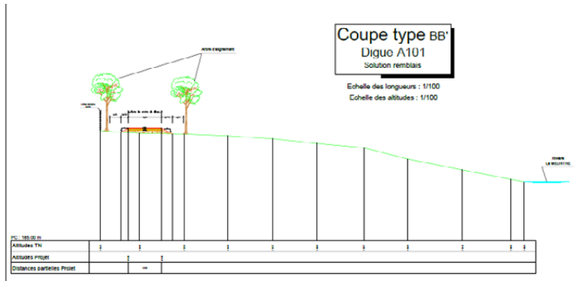

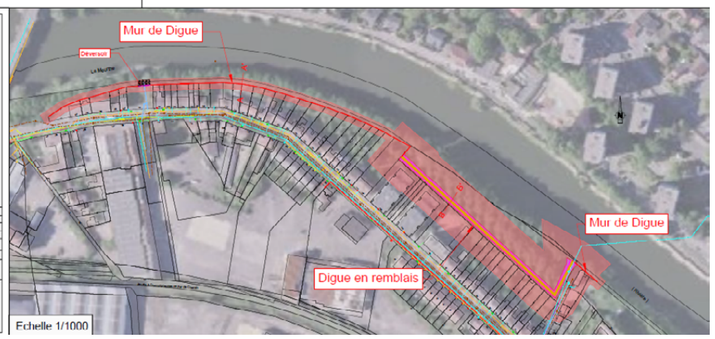




## Opération A102 - protection localisée

**Solution privilégiée**

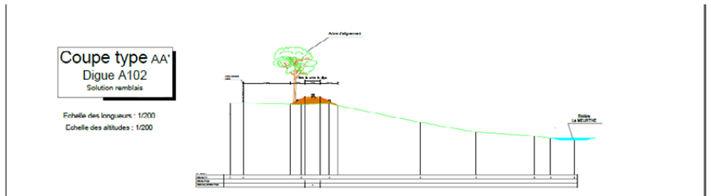


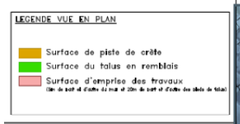

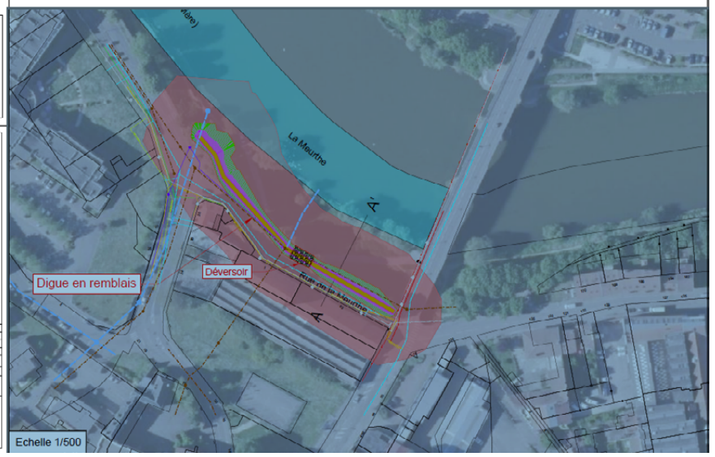


**Solution alternative**

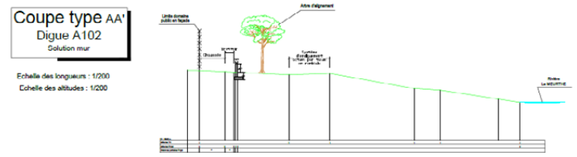


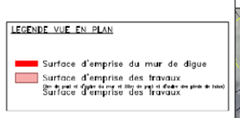

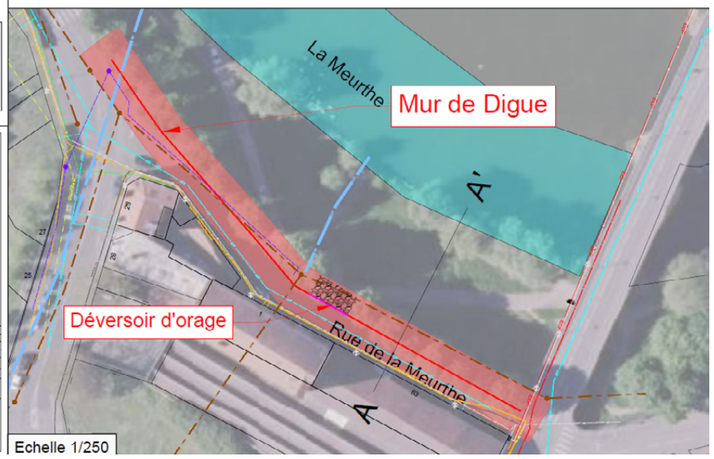

# Malzéville

## → Opération A111 - protection localisée

**Solution privilégiée**

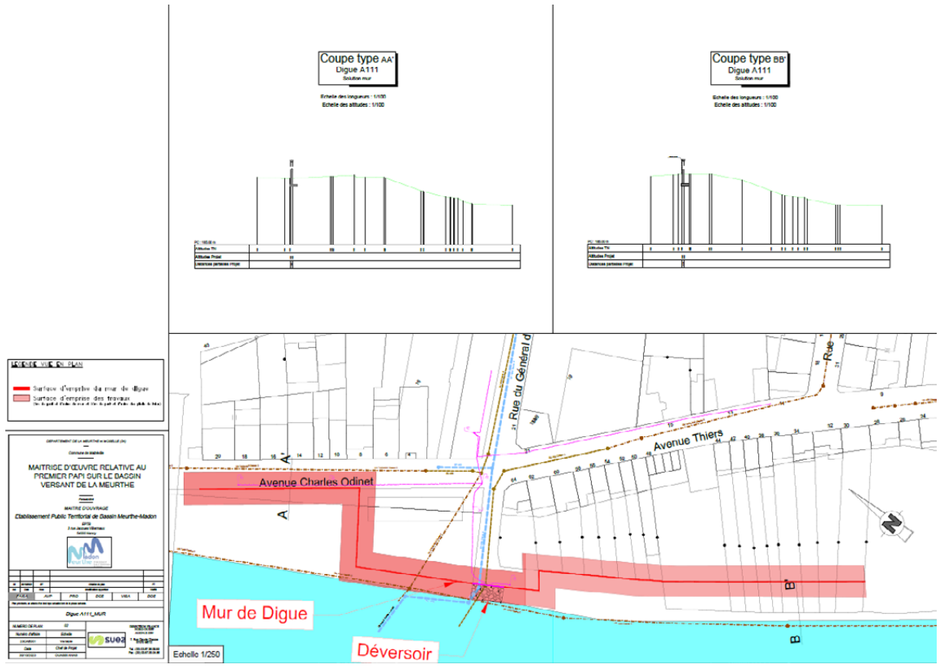


**Solution alternative 1**

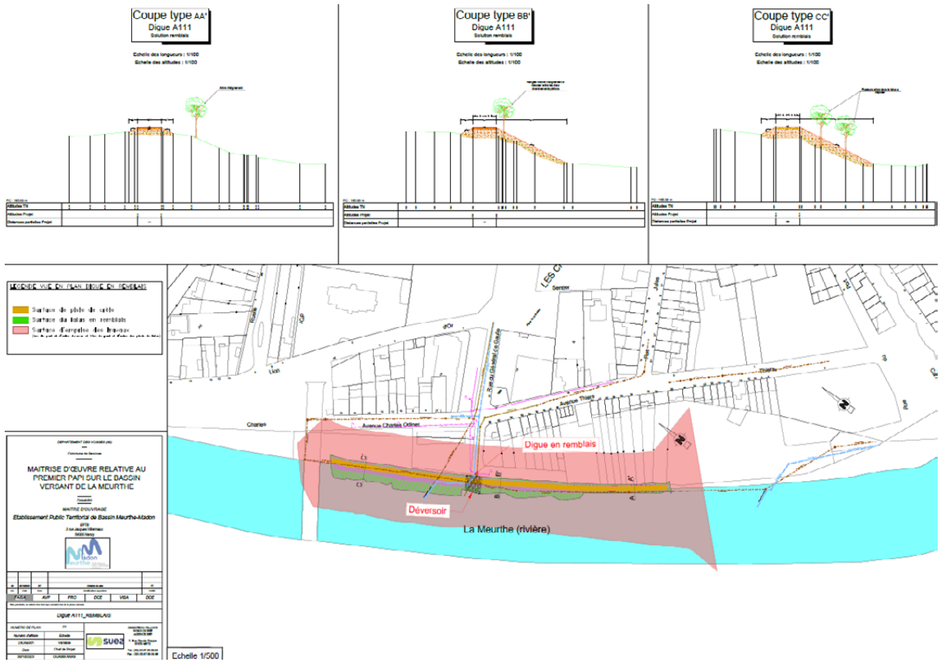




**Solution alternative 2**

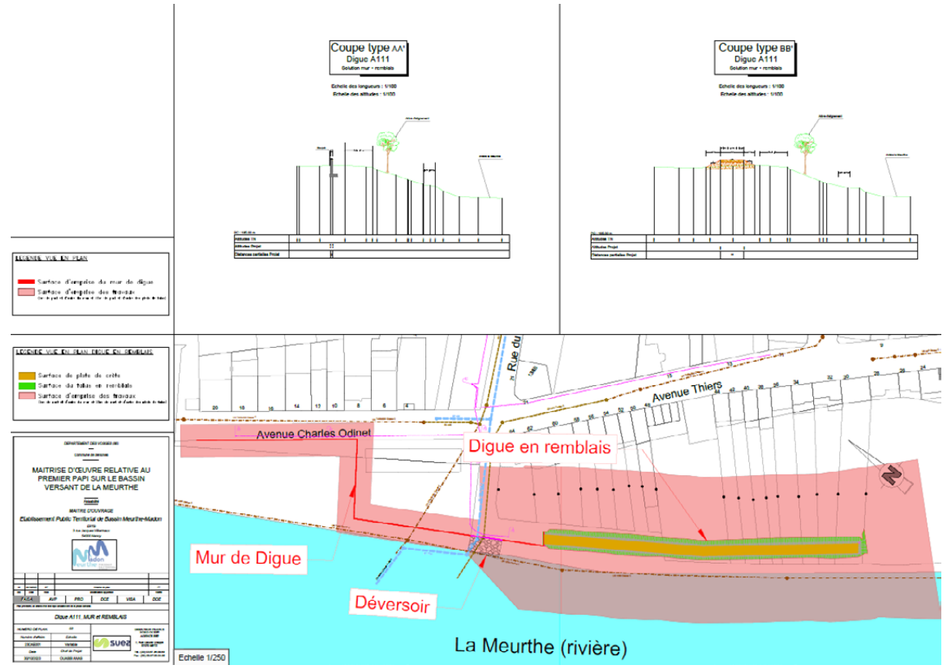

## Opération A113 - protection localisée

**Solution privilégiée**

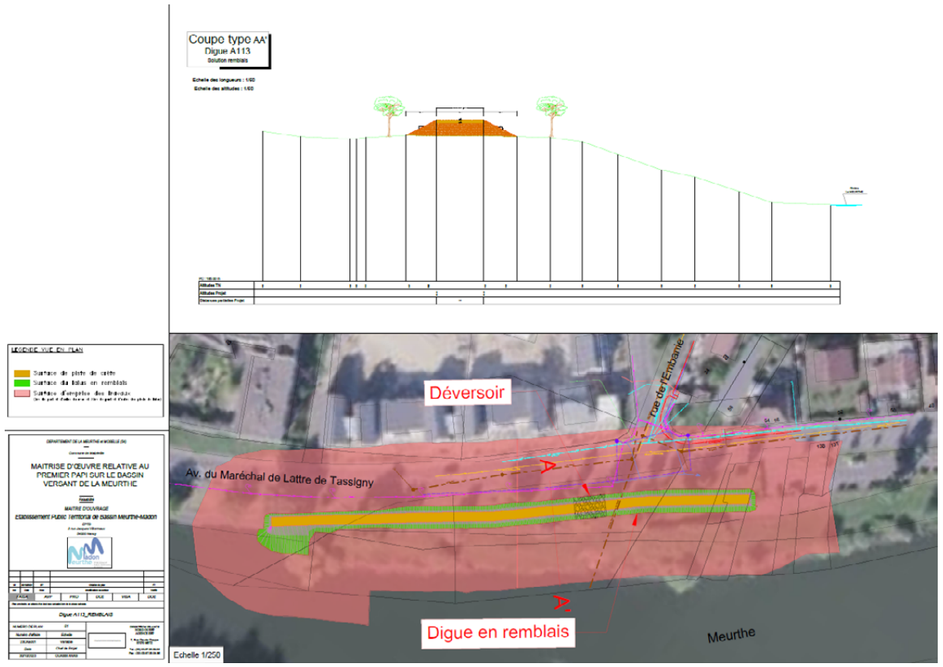


**Solution alternative**

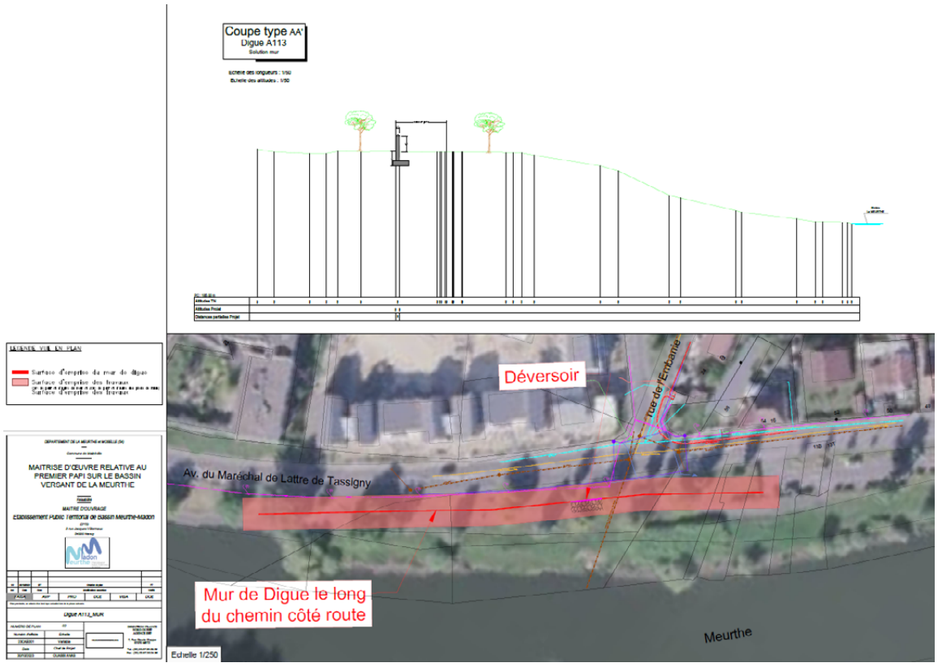




# Sainte-Hélène

## Opération B011 - restauration des berges

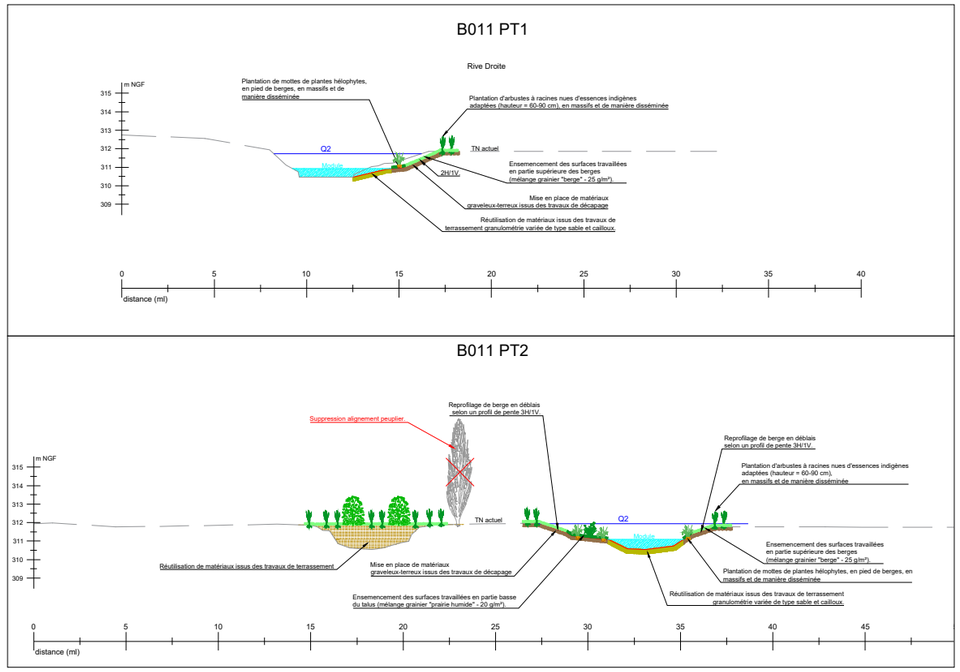


## Opération B012 - ZRDC

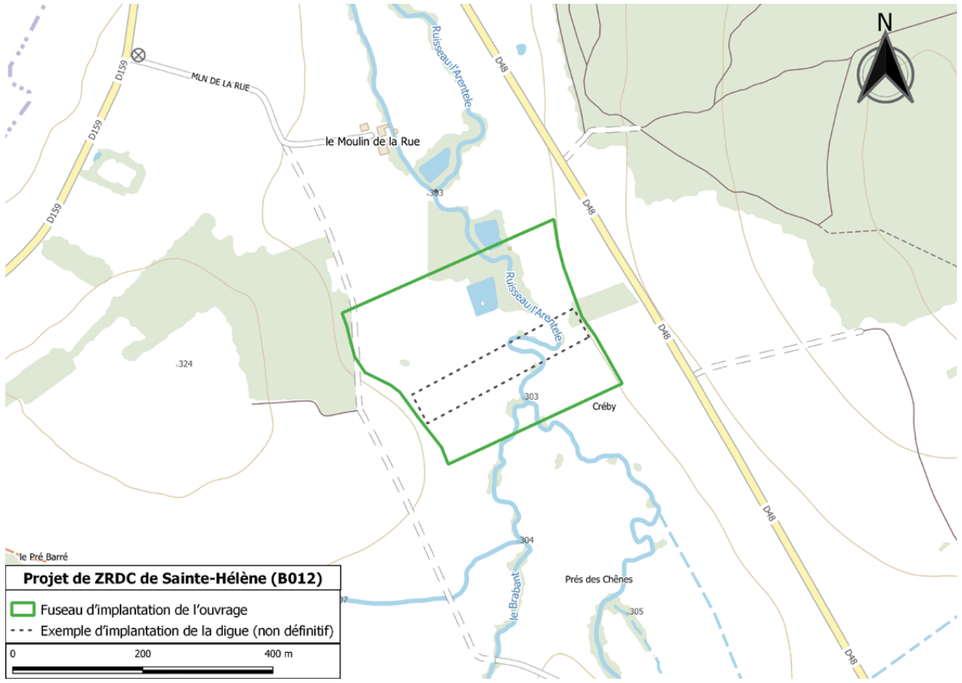

# Rambervillers

## Opération B021 - protection localisée

**Solution privilégiée**

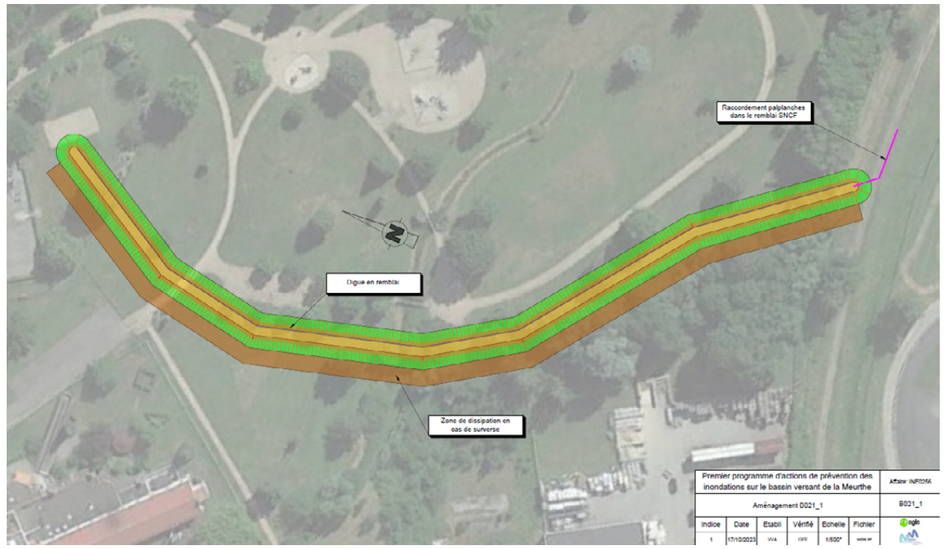


**Solution alternative**

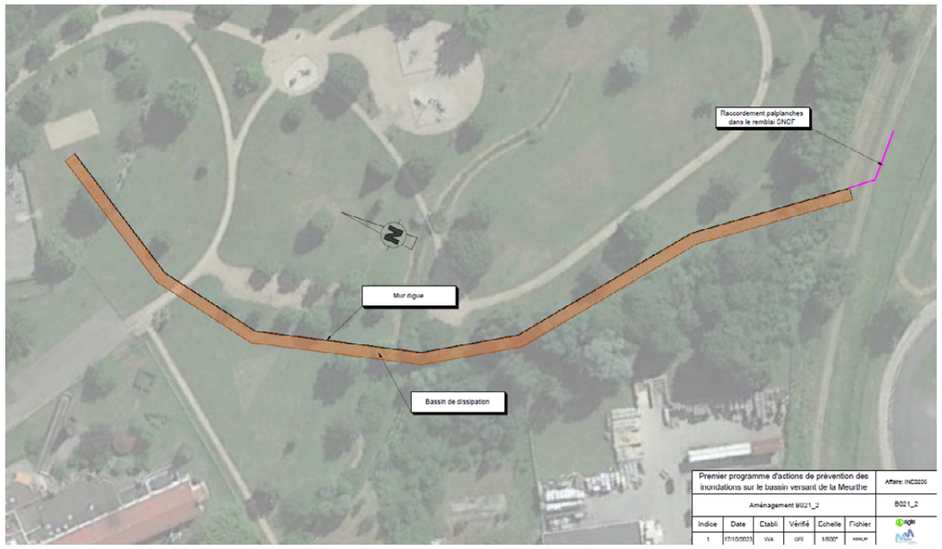




## Opération B022 - protection localisée

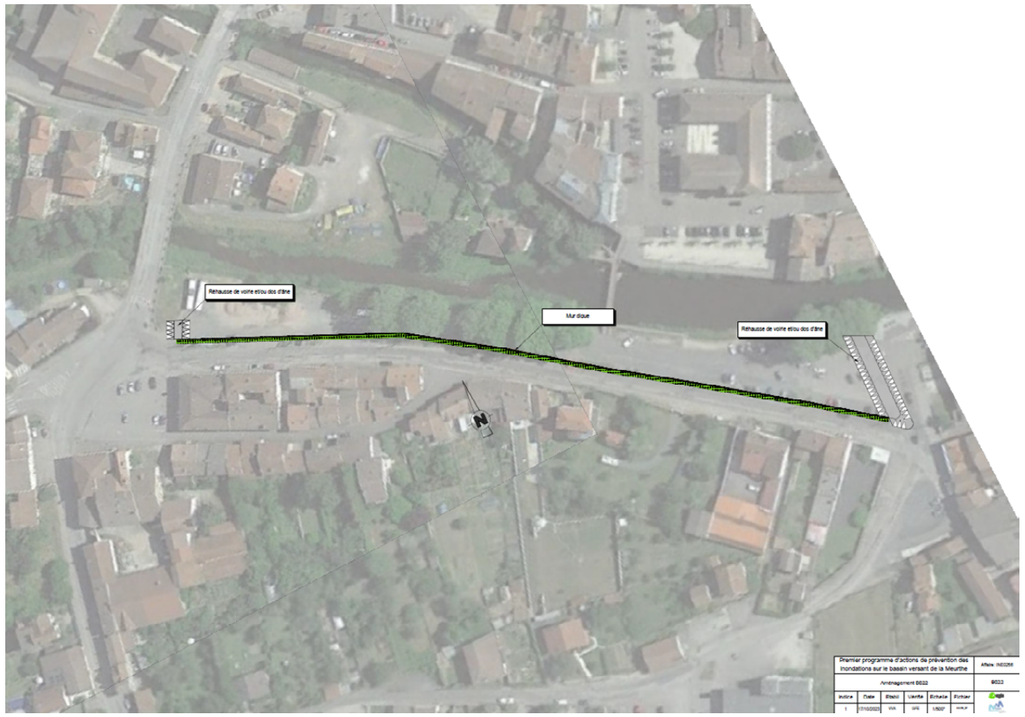

## Opération B023 - protection localisée

**Solution privilégiée**

**Solution alternative**

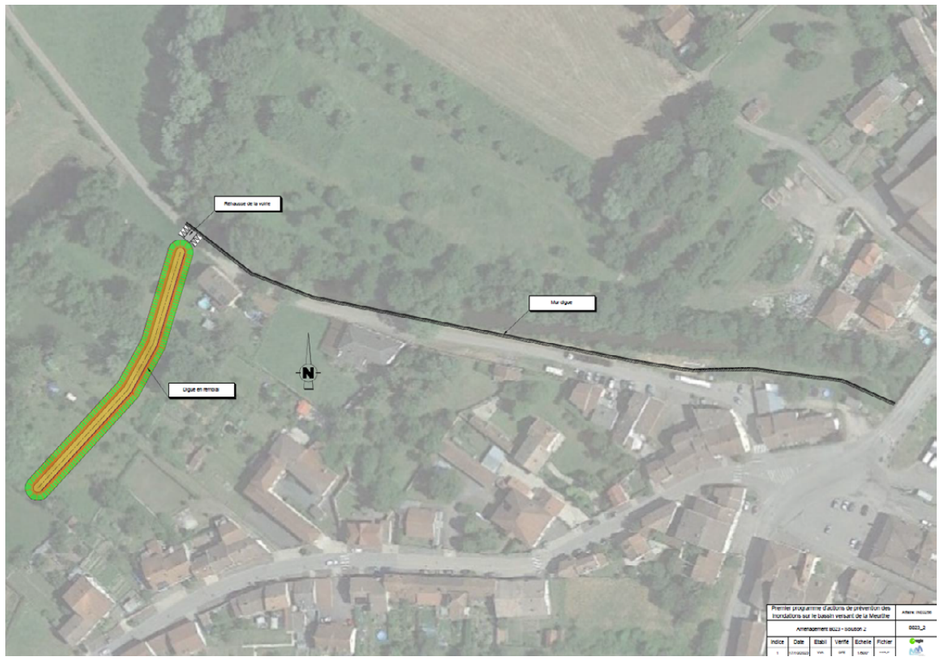




## Opération B024 - protection localisée

**Solution privilégiée**

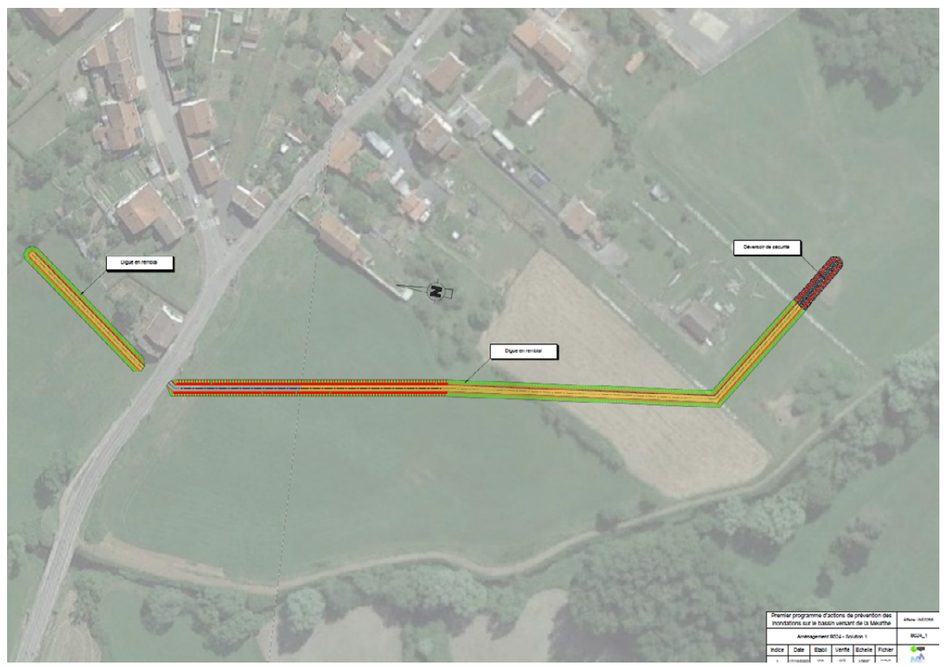


**Solution alternative**

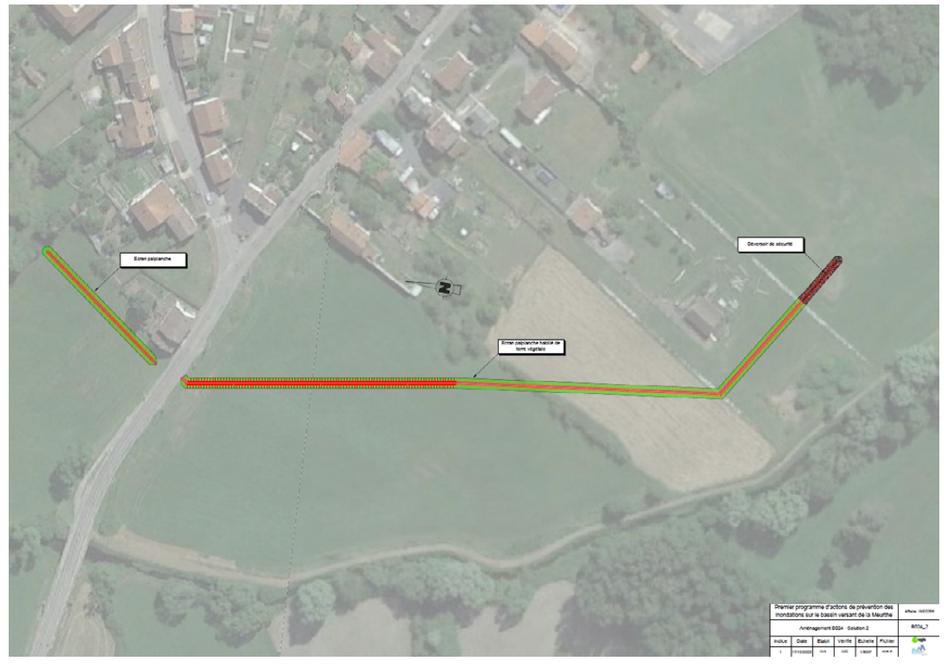

## Opération B025 - protection localisée

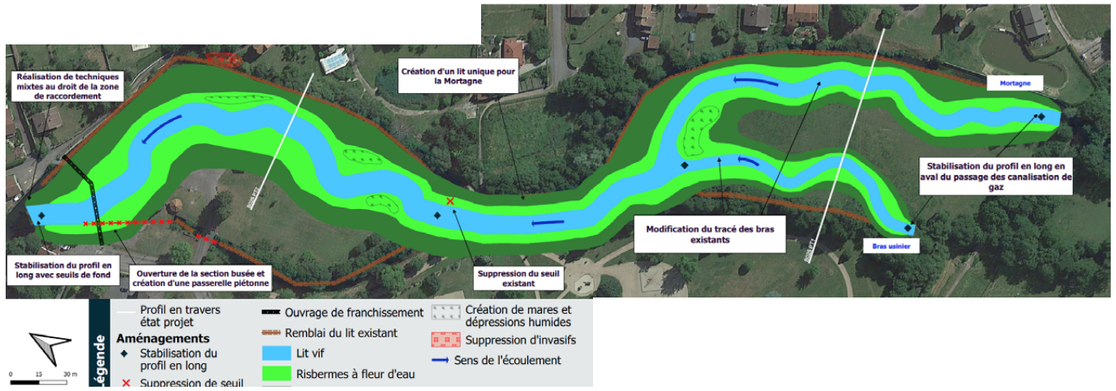


## Opération B026 - aménagement naturel

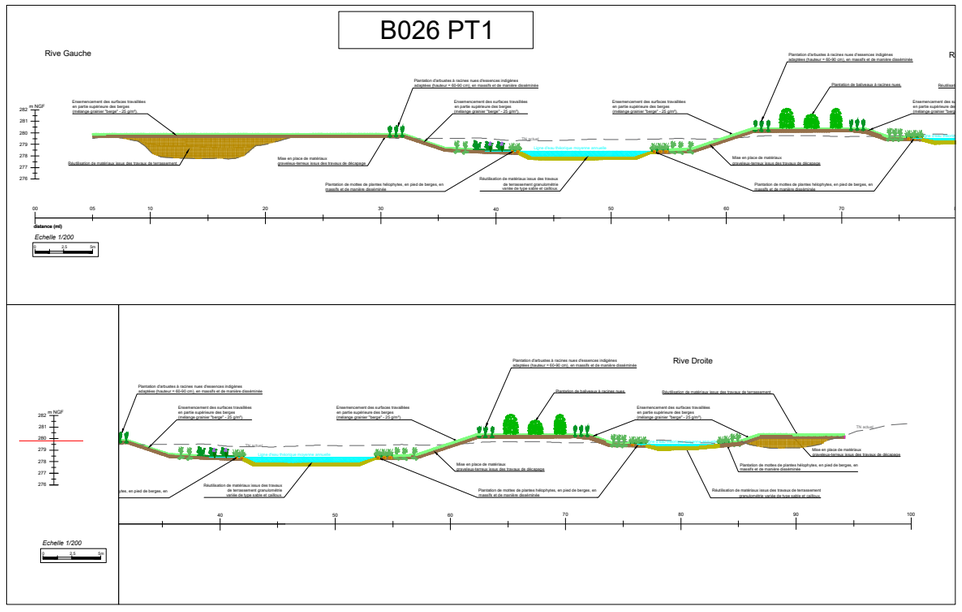




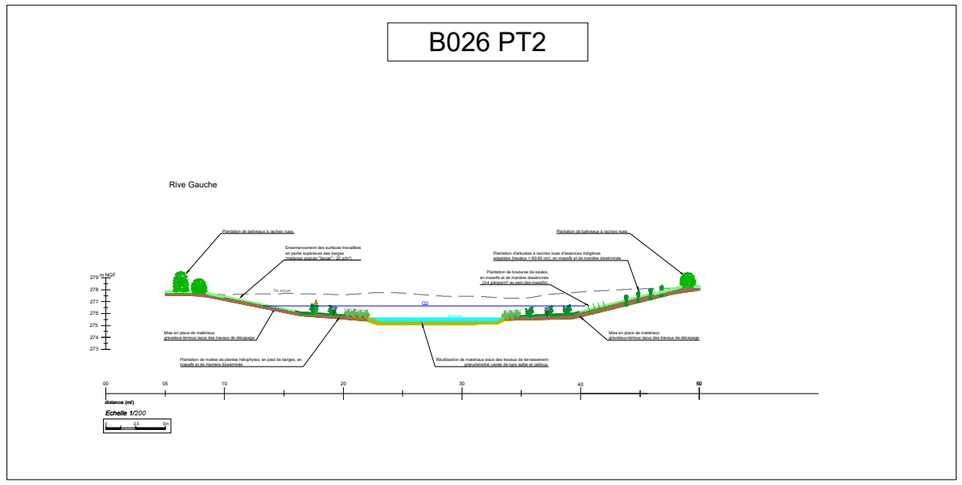

# Saint-Pierremont/Domptail

## Opération B031 - ZRDC

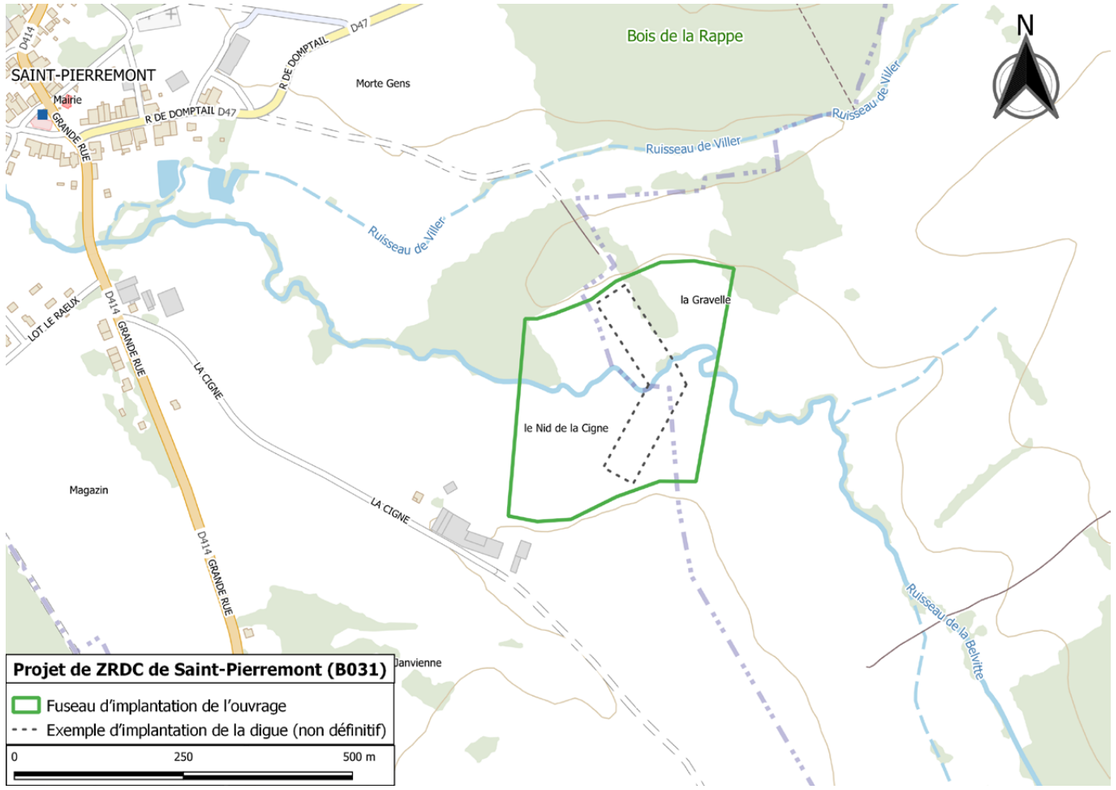

# Les acteurs du projet

## Maîtres d'ouvrage

Madon Meurthe – Établissement Public Territorial de Bassin

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

## Financeurs

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

AGENCE
DE L'EAU
RHIN•MEUSE

Financé par
l'Union européenne

La Région Grand Est

**Retrouvez toutes les informations d'Objectif Meurthe sur**

**www.eptb-meurthemadon.fr**

**Mail : contact@eptb-meurthemadon.fr**
**Tél. : 03 83 94 55 01**

Conception-réalisation : EPICEUM